

Vœux du Maire :

Le Maire a annoncé sa décision de mettre un terme à son mandat de Maire et de rester Conseiller municipal et Conseiller général.



Réforme des collectivités territoriales

Page 9 à 11

Un nouveau Foyer d'Accueil Médicalisé pour handicapés à Limay

Page 12

Ouverture d'une crèche de 30 berceaux pour répondre aux besoins des familles.

Page 14

Le Coup d'Pouce, ça marche !

Page 16

Les médaillés du travail à l'honneur

Page 24



JANVIER

Exposition

Jusqu'au 30 janvier

La généalogie : mode d'emploi

Par où commencer une recherche généalogique ? Jusqu'à quelle époque peut-on remonter ? Quelles démarches entreprendre ? Quelles erreurs à éviter ?
> À la Médiathèque



Exposition

Du mardi 19 au samedi 30 janvier

La carrière de Limay, de la formation des roches à leur utilisation : les métiers de la géologie.

La Société d'Etude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin en collaboration avec les élèves de 5^e du collège Albert Thierry présente du 19 au 30 janvier une exposition à la Médiathèque sur la carrière de Limay, de la formation des roches à leur utilisation : les métiers de la géologie. Cette exposition sera complétée par une sortie dans les carrières de Limay le dimanche 24 janvier, de 9h00 à 12h00.
> À la Médiathèque



Heure du conte

Mercredi 13 janvier

« Chiens et chats ».

> À partir de 5 ans
> 10h30.
> À la Médiathèque

Dimanche 24 janvier

Géologie à la carrière de Limay

> Rendez-vous à 9h devant la carrière
> Animation gratuite en partenariat avec la Mairie de Limay
Société d'étude des sciences naturelles du Mantois et du Vexin
Tél. : 01 34 77 00 56
courriel : mb.remaud@wanadoo.fr

Contes et chansons

Mercredi 27 janvier



« Les pieds dans l'eau, la tête au soleil »

par François Lemonnier
Pour les tout "pitis" (3-6 ans)
Les pieds dans l'eau – François Lemonnier
> À la Médiathèque
> 10h30 – Entrée libre

> Inscription obligatoire au 01 34 97 27 35

Contes et chansons

« Quand j'étais petit »

par François Lemonnier.
Pour les plus grands (à partir de 5 ans)
> 15h00 – Entrée libre
> Inscription obligatoire au 01 34 97 27 35
> À la Médiathèque

FÉVRIER

Exposition

Du mardi 2 février
au samedi 20 février

Le Manga dans tous ces états

De la naissance du manga au développement des derniers films de Miyazaki, en passant par l'arrivée de l'animation et des mangas en France, cette exposition invite à une exploration chronologique de la culture manga.
> À la Médiathèque

Conférence

Vendredi 5 février

« Savoir dire non à son enfant ou à son ado »

Conférence donnée par un professionnel de l'École des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France.
> 20h00 – À la Médiathèque

Concert

Samedi 6 février

« L'écho du local »,

en partenariat avec le CRY (Centre de Ressources Yvelinois). 3 groupes seront en « Live » sur la scène de Limay : Epitomysse (studios du CAC), ODC et XS4all (studios de Limay).
> Salle municipale – rue des 4 Chemins
> 20h30 – Entrée libre



Dimanche 7 février

Ornithologie avec Denis Choffé

« Les oiseaux d'eau ! »

> lieu à déterminer suivant la fréquentation.
> Rendez-vous à 8h30 devant la Mairie de Limay
Société d'étude des sciences naturelles du Mantois et du Vexin
Tél. : 01 34 77 00 56 courriel : mb.remaud@wanadoo.fr

Dimanche 7 février

« Salon du disque et de la bande dessinée »

avec l'Association Big Band Vexinée
13^e édition
> Gymnase Guy Môquet – De 9h00 à 18h00
> Entrée 1,50 €
> Renseignements : 01 34 77 45 49

Exposition : généalogie

Du samedi 6 février
au dimanche 7 février

« Des Racines et des Branches »

Dans le cadre de « Mémoires en Partage », exposition généalogique et historique
> De 10h à 18h
> salle d'exposition des Anciens Réservoirs.

Samedi 6 et le dimanche 7 février
à 11h et 16h

Initiation et ateliers généalogiques.

Pendant tout un week-end, les archives municipales vous proposent une exposition ainsi qu'une initiation à la généalogie. Grâce à des passionnés, l'occasion est donnée de débiter en recevant de précieux conseils ou de se perfectionner dans les techniques de recherches. Deux conférences historiques sont également proposées pour en savoir un peu plus sur le passé de notre commune.

1^{re} conférence

samedi 6 février à 15h

« Les descendants de Nicolas Bourgeois, laboureur et marchand à Limay » (1530-2010).

Au travers la destinée de cette famille présente dans nos registres d'état civil depuis 1530, nous pourrions mieux comprendre nos ancêtres Limayens.

2^e conférence

dimanche 7 février à 15h

« Trois siècles d'histoire de la Paroisse Saint-Aubin » (16^e/19^e siècles).

Un éclairage précieux sur l'histoire de notre église, son architecture ainsi que sur le passé religieux de notre paroisse. L'exposition réalisée dans le cadre de « Mémoires en Partage » sera également l'occasion de rassembler tous les amoureux du passé de notre commune autour des 1700 documents anciens numérisés en 6 ans, grâce à la générosité des habitants.

Sortie familiale

Samedi 13 février

« Raté-Rattrapé-Raté » : trois clowns acrobates en quête du numéro du siècle...

> Inscription au 01.34.97.27.74.
> Départ à 20h, parvis de la Mairie.

Programme du « Club de la Joie de Vivre »

(Foyer Marie Baudry)

Mercredi 6 janvier

Concours de belote

Mercredi 27 janvier

Concours de rami.

Dimanche 31 janvier

sortie, « La Travatia »

au Théâtre Saint-Marcel.

> Départ 14h 30.

> Tarif : 48 € pour les adhérents
> 50 € pour les non-adhérents

Mercredi 10 février

Concours de tarot

Dimanche 28 février

Bal costumé

> salle municipale – Entrée libre et gratuite

Collecte de sang

26 février,
de 16 h à 20h

> salle Bois-aux-Moines

27 février
de 14h à 19h

> salle Bois-aux-Moines



Les Vœux du Maire

Lors de la cérémonie des vœux institutionnels, le Maire, Jacques Saint-Amaux a annoncé aux acteurs sociaux et économiques son intention de passer le relais à Eric Roulot au cours du 1^{er} semestre 2010. Cérémonie ô combien exceptionnelle, chaleureuse et chargée d'émotion, car c'était la dernière fois, en tant que Maire que Jacques Saint-Amaux prononçait le traditionnel discours des vœux. Au moment où il annonçait ses intentions pour 2010, une lettre était distribuée à tous les habitants les informant de sa décision de mettre fin à son mandat de Maire mais de demeurer Conseiller municipal et Conseiller général.



d'entreprises et que nous travaillons en permanence, avec nos moyens, à des nouvelles créations d'entreprises. En 2009, nous enregistrons le démarrage de l'usine France Plastiques Recyclage et de l'usine de biodiesel de SARP Industries. Je ne voudrais pas passer sous silence l'implantation de GDE en Zone portuaire qui pour l'instant apporte à la population beaucoup de nuisances. Actuellement, la sous-préfecture, la DRIRE, les riverains, le Port, et évidemment l'entreprise travaillent à des solutions. L'entreprise devra apporter des améliorations.

Ce sont 2 millions d'euros qui vont être investis par GDE avant le mois de juillet 2010 pour qu'enfin l'entreprise et la population vivent ensemble. Je n'oublie pas non plus l'agrandissement du terminal conteneurs « Limay Terminal » pour augmenter ses capacités de trafic, et le démarrage des travaux de la future station d'épuration pour un montant de 21 millions d'euros de fonds publics.

Extraits du discours du Maire lors de la cérémonie des vœux qui s'est tenue au gymnase Guy Môquet le 6 janvier 2010.

« Les vœux sont l'occasion de faire un bilan des actions et des réalisations de l'année écoulée. Pour nous élu(e)s, l'emploi, le plein emploi, reste la priorité pour résoudre bien des problèmes. C'est pour cela que nous sommes très attentifs à toutes les évolutions, restructurations, fermetures



M^{me} BOURÉ,
1^{ère} Adjointe au Maire
*Politique de la Ville,
Personnel,
Vie Associative, Sports,
Coopération décentralisée.*
Permanence :
Lundi 14h30 à 17h.
Sur rendez-vous



M. ROULOT,
2^e Adjoint au Maire
*Sécurité, Travaux, Circulation,
Communication,
Marchés publics.*
Permanence :
Vendredi 9h à 12h.
Sur rendez-vous



M^{me} BOCK,
3^e Adjointe au Maire
*Action sociale, Handicap,
Insertion, Seniors.*
Permanence :
Mercredi 15h à 17h.
Sur rendez-vous



M. NEDJAR,
4^e Adjoint au Maire
*Eau, Eaux pluviales,
Valorisation des déchets.*
Permanence :
Samedi 10h30 à 12h.
Sur rendez-vous



M^{me} NORMAND,
5^e Adjointe au Maire
*Culture, Scolaire,
Transports.*
Permanence :
Lundi 9h à 12h.
Sur rendez-vous



M. BRAMS,
6^e Adjoint au Maire
*Commerce, Artisanat,
Risques industriels
et naturels,
Anciens combattants.*
Permanence :
Lundi 13h30 à 16h.
Sur rendez-vous



M^{me} COUTURIER,
7^e Adjointe au Maire
*Urbanisme, Affaires foncières,
Logement, Habitat,
Cadre de vie, Elections.*
Permanence :
Lundi 10h à 12h Urbanisme
14h30 à 17h Logement
Sur rendez-vous



M. ROUZIERE,
8^e Adjoint au Maire
*Petite enfance,
Enfance,
Restauration.*
Permanence :
Samedi 10h à 12h.
Sur rendez-vous



M^{me} BOYER,
9^e Adjointe au Maire
Jeunesse.
Permanence :
Mercredi 10h à 12h.



En 2010, nous avons quelques projets qui ont commencé à prendre forme :

- une Zone commerciale pour des commerces que nous n'avons pas (à proximité de Carrefour et de Bricorama),
 - un Foyer d'Accueil Médicalisé avec la création de 80 emplois,
 - la commercialisation de 42 000 m² en Zone industrielle.
- « Au plan communal, nous avons réalisé 5,3 millions d'euros en investissement dont une crèche de 30 berceaux, un po-

lygame multisports, l'agrandissement du CTM, avec la fusion de la DAU pour mutualiser les moyens afin d'augmenter l'efficacité des services. Nous avons également réalisé de nombreux travaux pour le sport, pour nos bâtiments communaux, pour la circulation et la sécurité, pour la création de places de stationnement...

Ces travaux d'investissement n'ont pas empêché la poursuite et l'amplification de nos actions dans l'éducation, le social et la citoyenneté. Je pense aux actions pour la lecture comme le Coup d'Pouce, aux cours d'alphabétisation pour adultes en partenariat avec le collège A. Thierry, à l'action renouvelée qui consiste à permettre à nos enfants d'apprendre à nager.

Malgré le marasme économique, Limay tire son épingle du jeu et les taux d'impôts n'augmenteront pas pour la 5^{ème} année consécutive

Pour 2010, je tenais à vous le dire ce soir, malgré les difficultés de plus en plus grandes pour les finances locales, les premières projections du budget communal montrent qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux, et que nous ne ferons pas appel à l'emprunt. Je pense que c'est une très bonne nouvelle pour les Limayens qui ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts, à supporter les charges des études de leurs enfants où qui ont tout simplement du mal à vivre !

« Nous avons refermé la page de l'année 2009. Mais pour peu que nous la rouvrons, ce qui saute aux yeux, c'est que la crise n'a fait qu'accroître la précarité et qu'augmenter la pauvreté. En revanche, la crise aura permis aux banques, à des actionnaires de devenir un peu plus riche. Les banques renouent avec les profits. L'argent public apporté aux banques est allé alimenter la spéculation. L'argent n'a pas servi à financer et à aider les entreprises ; il n'est pas allé à l'investissement et à la création d'emplois, cela

explique que 450 000 emplois aient été détruits en 2009.

Si la finance va bien, c'est en comprimant l'emploi, en poussant à toujours plus de rentabilité, en exerçant une pression sur les salariés et en créant des conditions de travail de plus en plus insupportables. C'est pourquoi il faut inverser radicalement les choses : il faut que l'argent et le crédit aillent à l'économie réelle ! Et que l'on ne nous dise pas que nous sommes de doux rêveurs, que c'est impossible.

Deux réformes nous menacent et vont profondément marquer 2010

La première, c'est la réforme de la taxe professionnelle. Vous vous en doutez, pour une ville comme Limay, c'est essentiel et vital. Bien sûr, tous les élus étaient pour une réforme, mais pas pour une suppression pure et simple. Les parlementaires ont modifié le texte du gouvernement mais il

en résultera une perte sèche pour les collectivités en moyenne de 25 à 30%. Au final ce sera moins de ressources pour les finances de la ville, donc moins d'aides aux habitants, pour nos écoles et crèches, moins d'actions culturelles, moins de services communaux dont les missions sont de répondre aux besoins

des habitants. « Déjà le département des Yvelines a divisé par deux l'aide en fonctionnement aux centres de loisirs. Il a supprimé pour 2010 l'allocation chauffage aux plus démunis et réduit de 5% la subvention des contrats départementaux, dont celui avec Limay. Et le budget du département n'est toujours pas voté !

Les élus qui résistent à la politique néolibérale sont les cibles du Président

La deuxième grande réforme, c'est celle des collectivités locales. Je résume le discours de notre Président à Toulon : « Mesdames, Messieurs les élu(e)s, vous ne voulez pas comprendre ce que je vous dis, je vais donc vous l'imposer.

J'ai réduit les effectifs de fonctionnaires d'Etat de 35 000. Dans la même période, vous avez embauché 36 000 agents, et vous ne voulez pas la suppression des départements. Je vais réduire vos finances et supprimer les Conseillers généraux. Vous ne voulez pas vous regrouper en grande agglomération. En 2013, soit vous l'avez fait, soit je vous y mettrai d'office, et si vous résistez, je vous briserai, etc. ».

Pourtant, globalement, l'ensemble des élus gère bien, sans dépenser excessivement, mais il faut bien construire des crèches, des écoles... De même quand l'Etat vous repasse les passeports biométriques, il faut bien du personnel en plus.

« Ces deux réformes sont intrinsèquement liées. La première vise à étouffer la

démocratie et à dicter aux élus la politique du gouvernement.

La seconde vise à asphyxier les collectivités et à faire payer aux habitants le prix fort de cette politique néolibérale.

Toutes deux participent de la même volonté : suppression progressive des communes et des départements avec à la clef la suppression de milliers d'élus et d'agents de la Fonction publique.



L'intercommunalité avance

A propos de notre future communauté de communes, « les co-teaux du Vexin français » Nous avançons sans précipitation avec la volonté de respecter les uns et les autres,

qu'ils soient d'une petite ou d'une moyenne commune.

Chacun doit être respecté, et toutes les idées sont bonnes à être confrontées, débattues. Il n'y a pas ceux qui savent et

ceux qui ne savent pas. Il nous reste beaucoup de travail à effectuer mais j'ai bon espoir que nous ayons terminé pour la fin de l'année.

Au service des habitants et de l'intérêt général

Bien que la situation soit déprimante, il y a fort heureusement des résistances, des yeux qui s'ouvrent et des voix qui s'élèvent. Il y a toutes celles et tous ceux qui refusent le démantèlement des services publics. Il y a celles et ceux qui se battent pour préserver leur emploi et celles et ceux qui portent en eux les valeurs que nous dé-

fendons. Nous, nous sommes de ceux-là. Nous les élus, avec nos différences, mais rassemblés, unis sur des valeurs communes : le bien commun, l'intérêt général et le désintéressement.

Les élus sont au service des habitants et ne tiennent leur mandat que d'eux, ce qui leur confère des responsabilités. L'équipe municipale ne constitue pas une

majorité monolithique. Les élus ont chacun leur personnalité, leur tempérament. Ils peuvent même avoir des points de vue différents sur tel ou tel sujet, mais l'essentiel est de travailler ensemble, sans étroitesse d'esprit, dans une seule et même direction pour répondre aux besoins des habitants !

Le rôle de Maire



A la tête de cette équipe, il y a le Maire, le premier magistrat de la ville, qui a la responsabilité d'organiser les services, de gérer un budget et du personnel, de mener à bien le programme sur lequel l'équipe qu'il anime a été élue.

Être Maire, c'est être au service des habitants, être soucieux des deniers publics et faire respecter les règles qui nous permettent de vivre ensemble. C'est aussi alerter nos concitoyens lorsque les valeurs de notre pays sont bafouées, lorsque la liberté, l'égalité et la solidarité sont menacées.

La spécificité, le rôle de Maire, c'est d'être proche des gens, de connaître leurs difficultés, leurs attentes. Briser cet échelon comme le veut la réforme des collectivités, ce serait éloigner nos concitoyens des lieux de décisions démocratiques.

« Quand je reçois comme je le fais, plus de 800 Limayens par an dans mes permanences, je ne fais pas qu'écouter : j'entends. J'entends les inquiétudes, les détresses, les tourments de celles et de ceux qui sont confrontés aux fins de mois difficiles, à la perte d'un emploi, au chômage, à des difficultés pour se loger.

J'entends celles et ceux qui disent leur amertume, leur désespoir, le drame qui se noue au niveau familial. J'entends aussi celles et ceux qui me disent leur espoir, leur envie de s'en sortir, celles et ceux qui veulent que cette situation change, pour eux et pour leurs enfants.

« J'entends aussi les encouragements, les remerciements de celles ou de ceux que j'ai aidés, soutenus, encouragés, accompagnés pour les sortir de l'embarras. De nombreux Limayens nous disent que

nous avons raison de nous battre et que ce que nous faisons va dans le bon sens ! Dans le sens de leur intérêt, celui de notre ville. Et je prends ces témoignages de remerciements, pas seulement pour moi-même, mais pour l'ensemble des services et de l'équipe.

« Être Maire, c'est aussi encourager les habitants à agir pour faire valoir leurs droits, par exemple. C'est les aider à manifester leur désapprobation sur tel ou tel projet de loi du gouvernement ou sur telle ou telle décision du Conseil général ou du Conseil régional. Mon rôle est de les informer et de les inviter à se mobiliser quand cela est nécessaire.

« Être Maire, c'est être au service de l'ensemble de la population dans sa diversité. Rien ne serait plus contraire à cette fonction que de ne pas respecter cette diversité qui fait aussi la richesse de notre ville. S'il en était autrement, nous ne pourrions pas vouloir vivre ensemble. Or nous voulons la tranquillité et les meilleurs services pour tous les Limayens. Nous développons une politique culturelle qui s'adresse à tous, et n'importe quel Limayen peut fréquenter nos équipements sportifs ou bénéficier de notre politique sociale et des actions que nous mettons en œuvre.

Enfin, je dirai qu'être Maire est un combat. Il faut se battre pour obtenir des moyens financiers, arracher des subventions, faire venir des entreprises sur notre territoire... Rien ne peut remplacer cette proximité avec les habitants. Supprimer les communes, ce serait supprimer le pouvoir de mettre en œuvre des solutions, de s'opposer à des décisions.

S'occuper de la vie de la commune, de l'avenir commun est une tâche exaltante.

Être Maire, c'est prévoir, anticiper. C'est construire des équipements pour les habitants d'aujourd'hui et les nouveaux habitants. C'est accroître des services en conséquence (une école, un restaurant scolaire, une crèche, réaliser des rues à la faveur des nouvelles constructions, etc.). En un mot, c'est répondre aux besoins de nos concitoyens. A des besoins de notre temps, en conjuguant du

mieux possible, efficacité, développement social et économique et protection de notre environnement.

« Il n'y a pas de gestion au jour le jour, au coup par coup. Ce sont au contraire les perspectives, les buts que nous nous fixons qui guident et rythment notre gestion au quotidien. Nous savons où nous allons parce que nous savons ce que nous voulons !

Nous savons ce que nous voulons parce que nous sommes attentifs et sensibles à ce que vivent nos concitoyens. La cohérence de toutes nos actions ne s'affirme qu'une fois que les grandes lignes de notre programme ont été mises en œuvre. Rien n'est aisé, et la condition sine qua non pour avancer, reste le budget, les moyens. Or ceux-ci sont menacés par la suppression de la taxe professionnelle.

Voilà déjà 15 ans que je suis Maire de Limay.

C'est difficile parfois, mais heureusement gratifiant, souvent. Comment n'être pas agréablement touché par la reconnaissance, la confiance des Limayens qui nous ont accordé plus de 72% de leurs suffrages dès le premier tour en mars 2008 ! Cette reconnaissance est même partagée au-delà de ces 72% des électeurs. Pourquoi, vous direz-vous, ce long chapitre sur le rôle qui est le mien ? Parce que je vous annonce que je mettrai un terme à mon mandat de Maire au cours du 1^{er} semestre de l'année 2010. Voilà

déjà 15 ans que je suis Maire de Limay. Auparavant, j'ai été premier Adjoint au Maire pendant 6 ans.

« Le temps est donc venu pour moi de passer le relais. Je ne suis ni fatigué ni malade. Il faut tout simplement songer à l'avenir et préparer la relève.

« Ma décision est prise, je ne serai plus Maire de la ville dans quelques mois, mais je resterai Conseiller municipal et Conseiller général des Yvelines. Deux mandats, c'est bien suffisant pour quelqu'un qui comme moi est contre le cumul des mandats. En restant Conseil-

ler municipal et Conseiller général des Yvelines, ce sont deux fonctions qui me permettront de rester en phase avec la réalité et proche des Limayens et des habitants du Canton.

Avoir été Maire aura été une étape dans ma vie. Je n'en resterai pas moins fidèle à mes engagements et au service des gens. Et je n'oublierai pas l'immense satisfaction que j'ai eu d'être le premier magistrat de notre ville, au service de ses habitants, à un poste de responsabilités important et enrichissant intellectuellement parlant.



Eric Roulot, Jacques Saint-Amaux et Maurice Quettier, Maire honoraire.

Je souhaite qu'Eric Roulot me succède pour animer l'équipe municipale.

En mars 2008, après la victoire de notre équipe municipale, j'ai eu l'honneur d'être réélu Maire de notre ville. A celles et à ceux qui nous ont accordé leur confiance, je leur dis : n'ayez pas de regrets, ni d'inquiétudes. Vous avez élu une équipe qu'un autre que moi peut demain diriger et animer. Comme il faut bien que quelqu'un me succède un jour, je me devais de vous en informer et de vous faire part de mes intentions. Je souhaite qu'Eric Roulot me succède en tant que Maire pour animer l'équipe municipale.

« Eric Roulot a toutes les qualités pour me succéder. Il sera entouré des Maires Adjoint(e)s et des Conseiller(e)s municipaux de la majorité municipale. Il pourra également s'appuyer sur des employés municipaux motivés et une direction d'un très grand niveau de compétences.

Avec Eric Roulot à sa tête, l'équipe poursuivra le travail commencé et honorera nos engagements. Je le sais décidé, dynamique, persévérant et travailleur. Celles et ceux qui le connaissent, savent que Eric Roulot est un homme engagé, un militant, un responsable politique sincère, désintéressé, un homme de combat. Qu'il s'agisse de faire prévaloir les idées de progrès, de générosité, de solidarité ou de défendre les services publics, les libertés ou bien encore l'emploi, Eric Roulot est aux premières lignes.

« Les Limayens peuvent avoir totalement confiance en lui. Il sera à leur écoute et saura faire les bons choix qui s'imposent en toutes circonstances. Je sais qu'il assumera ses responsabilités en ayant pour boussole les valeurs de gauche, de justice sociale, d'attache-

ment au service public que nous avons en commun.

Eric Roulot a ma confiance et mon estime. Il a aussi la confiance et l'estime de l'ensemble de l'équipe. Et je sais qu'il accomplira sa tâche avec l'ardeur qui le caractérise et qu'il aura à coeur de tracer et d'approfondir la voie que j'ai moi-même poursuivie en prenant le relais de Maurice Quettier. J'épaulerai Eric Roulot pour lui permettre de me succéder dans les meilleures conditions. Aussi souvent et aussi longtemps qu'il aura besoin de moi, je l'accompagnerai.

A vous tous et à vous toutes, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2010 ».

**Votre Maire,
Jacques Saint-Amaux**

Finances locales

Après la suppression de la taxe professionnelle, qui va payer ?



Avec la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par une Contribution Économique Territoriale se profilent de nouvelles charges pour les collectivités, pour les familles et les contribuables. Cette réforme est un formidable cadeau pour les entreprises puisqu'elles réaliseront une économie de 11 milliards d'euros dès 2010, puis de 5,8 milliards d'euros chaque année.

Cette réforme est aussi un très mauvais coup porté aux collectivités locales puisqu'il leur manquera 6 milliards d'euros ! Dilemme : pour éviter l'asphyxie, les collectivités devront augmenter les impôts locaux, réduire leurs investissements (école, crèche, équipement sportifs, etc.) ou bien supprimer des services à la population, diminuer les subventions aux associations, réduire les effectifs...



Loi de Finances 2010 Suppression de la Taxe Professionnelle Quelles conséquences pour les collectivités territoriales ?

Cette réforme se traduit par moins d'argent dans les caisses de l'État. À qui fera-t-on croire que ces milliards qui feront défaut au budget de l'État iront à l'emploi ! Les années qui viennent de s'écouler indiquent tout le contraire. Toutes les nouvelles exonérations fiscales ont systématiquement profité aux actionnaires qui se désintéressent du développement industriel, de la recherche et du développement !

C'est au nom de la compétitivité de nos entreprises que cette réforme a été faite.

En définitive, la suppression de la taxe professionnelle ne contente que le Medef qui réclamait sa suppression depuis 30 ans ! Voilà une réforme (avec celle des collectivités territoriales) qui menace la survie des collectivités locales et qui aura été menée dans la précipitation et sans réelle concertation. D'où la fronde des élus qui dépassent largement tous les clivages politiques. Certains font, certes, mine de s'en émouvoir, mais en réalité

les élus de droite ne remettent pas en cause le dogme gouvernemental de la diminution des dépenses : c'est-à-dire, la réduction des effectifs et la suppression/privatisation des services publics.

Les ménages sont appelés à mettre la main au porte-monnaie.

Parallèlement, aucune mesure n'est envisagée pour augmenter les recettes : refus d'abroger le bouclier fiscal, refus de mettre en cause les niches fiscales, refus de revenir sur les baisses d'impôts et les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, qui n'ont aucun effet sur la situation de l'emploi.

Toutes les études montrent pourtant que les aides publiques et les exonérations de cotisations patronales n'ont pas permis de sauvegarder l'emploi, de relancer l'investissement et d'éviter les délocalisations...

En revanche, la facture est lourde et le sera encore davantage pour les ménages : augmentation du forfait hospitalier, taxation des indemnités des accidentés du travail, instauration de la taxe carbone (seconde mouture à venir). À tout cela viendra s'ajouter la suppression de la taxe professionnelle qui se traduira, au bout du compte, par une augmentation des impôts !

Collectivités locales

Un projet menace les communes et le choix des citoyens

Le projet de réforme des collectivités territoriales menace l'existence des communes qui résiste à la politique du gouvernement. Il remet en cause le pouvoir des élus et les choix des citoyens. Ce projet anti-démocratique ne doit pas voir le jour !



Question : Quels sont les dangers du projet de réforme des collectivités, pour les citoyens et pour les élus ?

Eric Roulot : Cette réforme des collectivités, conjuguée à la suppression de la TP, dresse de biens sombres perspectives pour les collectivités territoriales et va à l'opposé des attentes de la population en termes de démocratie, de proximité, de développement des services publics, de réductions des inégalités sociales et territoriales, de lutte contre les discriminations.

Le projet de loi prévoit la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions. Le cofinancement de projets communs entre les communes, les départements et les régions est donc remis en cause. Sans cette compétence générale, la Ville de Limay n'aurait pas pu obtenir de subventions du Département ou de la Région pour des réalisations comme la Médiathèque ou la crèche. Les subventions versées par la Région et le Département à la ville de Limay se sont élevées, par exemple, à 2 041 286,79 € pour un investissement de 5 889 869 € pour la Médiathèque. Demain qui va payer ?

Cette réforme territoriale est aussi une remise en cause d'un des piliers du pacte républicain qu'est la démocratie locale, par la disparition progressive des communes, l'éloignement des lieux de décision des citoyens, l'institution d'un mode scrutin à un tour qui fera disparaître le pluralisme politique dans les Conseils généraux et les Régions. En renforçant les pouvoirs des préfets et de l'État, le gouvernement déconstruit la décentralisation pour imposer arbitrairement sa politique et briser les résistances.

Le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales constitue une menace pour la démocratie locale et l'ensemble des citoyens. Il vise à supprimer l'échelon local, les communes, et à mettre au pas les élus qui refusent de mettre en œuvre la politique néolibérale du gouvernement. Les choix des habitants seraient bafoués. Avec l'étranglement financier – la

suppression de la taxe professionnelle – ce projet tend ni plus ni moins à privatiser les services publics et à réduire le nombre d'agents de la fonction publique. Ce projet ne répond en rien aux besoins de habitants. Il constitue une atteinte aux droits fondamentaux et à la Constitution même de notre République. Il est impératif que ce projet de loi soit retiré.



Question : Est-il possible de faire reculer le gouvernement et de l'obliger à retirer ce projet ?

Eric Roulot : Oui ! De nombreux militants sont mobilisés en faveur des services publics. Nous venons de le constater à Limay dans le cadre de la mobilisation contre la privatisation de la poste. Les élus sont en alerte dans tous les territoires. Les fonctionnaires territoriaux prennent conscience de l'enjeu considérable de cette réforme. Les citoyens com-

mencent à mesurer qu'ils seraient les principales victimes en supportant la charge du désengagement de l'État et qu'ils se verraient confisquer de nombreux services publics locaux dont ils ont besoin. La mobilisation doit s'amplifier pour contraindre le gouvernement à renoncer à ce projet néfaste en acceptant d'entendre les propositions alternatives formulées par les élus locaux que nous sommes.

Les points importants du projet de réforme

- *Création de métropoles qui concentreront les emplois, les services et les richesses. Les départements seront dépouillés de leurs moyens et de leurs compétences et les zones rurales laissées pour compte.*
- *Fusion des Conseils généraux et des régions et la création d'un mandat de « conseiller territorial » siégeant à la fois dans les Conseils généraux et régionaux. Cela signifie moins d'élue(s) de proximité et sans aucune liberté d'action. Ces collectivités n'exerceraient plus que des compétences spécialisées définies par la loi et seraient obligées de mettre en œuvre les choix dictés par l'État.*
- *Disparition progressive des communes qui seront de force regroupées par les préfets au sein d'établissements intercommunaux. Si ce projet n'est pas rejeté, c'est la suppression de plus de 100 000 élus de proximité, mais aussi la suppression de milliers d'agents communaux.*
- *Nouveau mode de scrutin qui nierait la diversité, l'égalité et la parité.*

Le projet de réforme des collectivités territoriales vient bousculer la création des intercommunalités. Il vise à renforcer l'intervention politique de l'État, au mépris de la décentralisation, de la démocratie, des citoyens et des élue(s).



Question : Quelle incidence cette loi peut-elle avoir sur l'intercommunalité ?

Dominique Bouré : Il faut tout d'abord rappeler le calendrier des échéances. En 2012, le Préfet pourra initier des créations, fusions et modifications de périmètre conformes au Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale. Il lui faudra l'accord de la moitié des communes représentant la moitié de la population.

Dès 2013, le Préfet, après avis de la Commission Départementale de Coopération Inter-

communale (CDCI) procèdera aux créations, fusions ou modifications qu'il juge nécessaires.

Enfin, en janvier 2014, si une commune n'appartient à aucune communauté ou bien crée une enclave ou une discontinuité, le Préfet l'intègrera d'office. En un mot c'en sera fini de l'intercommunalité choisie ! C'est pourquoi il nous faut avancer avec nos partenaires pour créer notre intercommunalité en 2010. Les discussions se poursuivent et vont dans le bon

Par ailleurs, cette loi réduira le nombre des syndicats intercommunaux et mixtes, pour fa-

ciliter leur dissolution, l'évolution de leur périmètre ou leur fusion. On le voit, toutes ces mesures autoritaires ont également pour but de réduire le nombre d'élus et le nombre d'agents de la Fonction publique.

Enfin, les communautés à TPU (Taxe Professionnelle Unique), rebaptisée « Cotisation Foncière sur les Entreprises unique » (CFE) seront de fait en fiscalité mixte. Ce sont elles qui récupéreront la fiscalité « ménages » en provenance des Départements et des Régions pour compenser la suppression de la taxe professionnelle.



Conclusion

La suppression de la taxe professionnelle vive à asphyxier les collectivités et à faire payer aux habitants par le biais des impôts locaux le prix de la politique gouvernementale.

La réforme des collectivités territoriales quant à elle, vise à étouffer la démocratie et à dicter aux élus la politique du gouvernement.

Il s'agit ni plus ni moins de museler, puis d'éliminer les collectivités qui sont, non seulement des lieux d'expression et de démocratie, mais également des lieux de résistance à cette politique dont le dogme idéologique est la privatisation des services publics !

Avec le projet de réforme des collectivités territoriales, sonnerait le glas de la décentralisation, de l'autonomie des collectivités, de la libre administration des territoires.

Ces deux réformes sont intimement liées et ont pour but la suppression progressive des communes, des départements et de milliers d'élus et d'agents de la Fonction publique.

Si la taxe professionnelle a été supprimée, 2010 doit être l'année du combat contre ce projet de réforme des collectivités territoriales.

Les effets de la réforme : suppression de la taxe professionnelle

	SUR LES COMMUNES				SUR LES DEPARTEMENTS			
	AVANT		APRES		AVANT		APRES	
	milliards d'€		milliards d'€		milliards d'€		milliards d'€	
MENAGES		56,36%		66,46%		31,78%		22,30%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	13,7	24,99%	13,70	24,95%	6,80	17,43%	8,70	
Taxe d'habitation (TH)	11,1	20,25%	16,60	30,23%	5,5	14,10%		
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	5,3	9,67%	5,3	9,65%				
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	0,8	1,45%	0,9	1,63%	0,1	0,25%		
ENTREPRISES		33,39%		16,21%		25,12%		14,35%
Taxe professionnelle	18,3		CFE* 5,9		9,8			
			CVAE** 3				5,6	
RECETTES DE L'ETAT			1	1,82%	0		1,2	3,07%

*Cotisation Foncière Entreprise ** Cotisation sur la Valeur Ajoutée

Foyer d'Accueil Médicalisé Un nouvel équipement médico-social à Limay

Le Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Val de Seine va prochainement construire à Limay un nouvel établissement pour handicapés. Après avoir réalisé, avenue Édouard Fosse, la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), le Syndicat Intercommunal d'Établissements pour Handicapés du Val de Seine va construire un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pouvant accueillir 65 personnes. Coût global de l'opération: 14,7 millions d'euros.



et d'un suivi médical et paramédical régulier, grâce à un encadrement médico-social. Au total, ce ne sont pas moins de 86 personnes – professionnels de la santé, techniciens, agents d'entretien et de la restauration, etc. – qui travailleront au sein de cette nouvelle structure dont on sait par ailleurs que leur nombre est loin de combler tous les besoins, tant au niveau départemental que national.

Le projet du FAM à Limay sera d'une superficie de 2806 m². Les premiers travaux sont prévus en janvier 2010 pour une durée de 18 mois. Particularité : ce sera le premier bâtiment pour handicapés construit ayant la certification HQE (Haute Qualité Environnementale).

Le projet sera présenté aux riverains.

Ce foyer sera édifié sur un terrain de 19 764 m² - vendu par la ville -, à proximité de la MAS (la Maison d'Accueil Spécialisée) et du foyer d'aide médicalisé Sésame Autisme, avenue Edouard Fosse. D'une capacité d'accueil de 65 places, dont 10 place de demi-pensionnaires), le Foyer d'Accueil Médicalisé accueillera des personnes handicapées mentales (déficiences intellectuelles) ou atteintes de handicaps ayant rendu ces personnes partiellement dépendantes et qui ont besoin d'une assistance dans un certain nombre d'actes de la vie quotidienne. Au sien de ce futur équipement, ces personnes bénéficieront d'un soutien constant



Le président du SIEHVDS, Hubert François-Dainville, lors de sa présentation au Conseil municipal du 25 novembre a chaleureusement remercié la ville « c'est très difficile de trouver du foncier. Merci à la municipalité de Limay de nous avoir permis de créer la MAS et de permettre à notre syndicat de réaliser ce futur Foyer d'Accueil Médicalisé ».

Le Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Val de Seine (SIEHVDS) est l'un des plus importants en France. Chaque jour, dans les Yvelines, dans la douzaine d'établissements qu'il a construits, il accueille 800 handicapés et emploie 345 agents.



Projet de construction du Foyer d'Accueil Médicalisé

Le Foyer d'Accueil Médicalisé comprendra deux services distincts :

- Un service (18-40 ans) de 32 places pour accueillir des handicapés âgés de 18 ans et plus.
- Un service (40 ans et plus) pour accueillir 33 personnes handicapées vieillissantes*. Le FAM se composera d'une équipe médicale pluridisciplinaire (médecins, psychiatre, psychologue, kinésithérapeute, orthophoniste, infirmiers, infirmières, aides-soignants, etc).

Les besoins sont grands

Les besoins en matière d'accueil pour les plus jeunes comme pour les plus âgés restent importants.

Dans le département, 120 personnes résidant dans des établissements spécialisés sont des personnes handicapées vieillissantes. A ces personnes viennent s'ajouter toutes celles qui sont en attente de placement ainsi que celles qui pourraient avoir besoin d'un accueil spécialisé... Par ailleurs, 89 personnes de plus de 18 ans sont en attente d'orientation vers un Foyer de Vie, et 16 en attente de places en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM). Le projet de Limay répond donc à ces besoins spécifiques et aux attentes des uns et des autres.

Outre le suivi quotidien, les soins médicaux spécifiques et adaptés, ces personnes handicapées se verront proposer des activités, excluant tout clivage entre « jeunes et vieillissants », tels que des ateliers d'arts plastiques, d'expression gestuelle, verbale, sonore dans le but de développer les capacités d'écoute, de création musicale ou théâtrale. Elles bénéficieront également d'activités physiques, sportives et d'ateliers de formation.

*Au niveau national, le nombre d'handicapés est estimé à 650 000 personnes dont 267 000 sont âgées de 60 ans et plus. Grâce aux nombreuses prises en charge et la réalisation de structures adaptées, l'espérance de vie des personnes handicapées mentales a considérablement augmenté. De 20 ans en 1930, elle est passée à 65 ans aujourd'hui.

- Outre la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Limay (d'une capacité d'accueil de 48 adultes handicapés dépendants de 18 à 60 ans), le syndicat a déjà plusieurs réalisations à son actif :
- L'Institut Médico-Educatif « Alfred Binet » aux Mureaux.
- L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Ecquevilley.
- Le Foyer de Vie (FDV) à Ecquevilley.
- Le Service d'Accompagnement du Val-de-Seine (SAVS) à Epône
- La Coordination Handicap Locale du Val de Seine à Meulan,
- L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Poissy etc.
- Le Syndicat Intercommunal d'Établissements pour Handicapés du Val de Seine regroupe une trentaine de communes du Val-de-Seine. Il s'est donné pour mission, le maintien et la création d'équipements immobiliers médico-sociaux accueillant des handicapés. Il réalise les équipements, assure leur financement et confie ensuite leur gestion à l'AGEHVS, l'Association de Gestion des Établissements pour Handicapés du Val de Seine.

Projet de construction du Foyer d'Accueil Médicalisé





La municipalité augmente ses capacités d'accueil en crèche

Le 17 décembre 2009, la nouvelle crèche « Les lucioles » a accueilli les premiers enfants. Ouvrir une nouvelle crèche constitue un moment fort de la vie municipale. Pour les parents qui étaient dans l'attente d'un mode de garde pour leur enfant, ce fut un événement, une satisfaction, un soulagement. Pour la municipalité il était important et indispensable d'apporter une réponse de qualité aux besoins des familles.

L'équipement public « Les lucioles » est d'une capacité de 20 places en accueil régulier et de 10 places en accueil ponctuel. L'équipement accueille également la crèche familiale et le secrétariat de la Petite Enfance.

11 enfants ont été accueillis, pour une phase d'adaptation, le 17 décembre dernier, date officielle de l'ouverture. La nouvelle structure dédiée à la petite enfance pourra accueillir dès la fin du mois de janvier 2010, plus de 30 enfants.

Un jardin qui ne demande qu'à fleurir.

La crèche multi accueil s'étend sur une superficie de 613 m², dont 381 m² pour la crèche collective et 96 m² pour la crèche familiale. Le reste

constitue les parties communes. La crèche a bien sûr ses propres espaces extérieurs pourvus d'arbres, d'espace de jeux et possède un coin potager.

Équipement écologique

L'équipement a été bâti selon certaines normes du développement durable et dans le souci d'économies d'énergie. Le bâtiment est entièrement revêtu de bardage bois extérieur. Quant au chauffage, c'est un système électrique par trames chauffantes au sol et à basse température. L'eau chaude sanitaire est, elle, produite par un système thermodynamique qui est l'équivalent d'une pompe à chaleur. La structure est également pourvue d'un système de brise-soleil régulant l'ex-

position des parois vitrées au soleil, ce qui évite les phénomènes de serre.

Du personnel qualifié pour les bambins

Les meilleures conditions ont été réunies pour accueillir les enfants. La municipalité a dû recruter 10 agents qualifiés : des auxiliaires puéricultrices, des éducatrices jeunes enfants, des agents en possession d'un CAP Petite enfance...

Une réponse aux besoins des parents parce que la vie des familles est primordiale

Cette structure répond aux besoins des familles et des parents qui souhaitent ce mode de garde. Elle vient combler une demande qui n'a cessé de croître ces dernières années, avec 230 naissances en moyenne depuis l'an 2000. Aujourd'hui, pour beaucoup de parents, l'ouverture de cette crèche multi accueil constitue un soulagement, un véritable ballon d'oxygène, car il est normal que les parents puissent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Avec « Les lucioles », la municipalité augmente sensiblement ses capacités d'accueil.

La crèche, « Les Loupiots », située dans le parc de la Roseraie a accueilli 134 enfants en mode de garde ponctuel, et 29 enfants en mode de garde régulier entre le 1^{er} septembre 2008 et le 31 août 2009.

La crèche familiale (qui compte 39 assistantes maternelles), a accueilli 115 enfants au cours de la même période.

Au total, ce sont 278 enfants qui ont bénéficié d'une place avec ces différents modes de garde proposés par la municipalité. Avec la nouvelle structure, « Les lucioles » ce sont plus de 30 places supplémentaires qui s'offrent aux parents.



BRÈVES

Pourquoi ça flambe !

En 2009, sur le plan national, les impôts locaux ont augmenté en moyenne de 6%. Chaque année l'Assemblée nationale vote au moment de la loi de Finances une augmentation des bases servant au calcul des impôts locaux. En 2009, le gouvernement a augmenté ces bases de 2,5%, ce qui a eu pour conséquence directe d'augmenter d'autant les impôts locaux, taxe d'habitation et taxe foncière. Ainsi, bien que la municipalité de Limay n'ait pas augmenté les taux de la fiscalité locale (restés inchangés depuis 4 années), les Limayens ont vu leurs impôts locaux augmenter à la suite de la décision du gouvernement.



Le giratoire ne tourne pas les têtes

Plus de 50 Limayens ont déjà donné leur opinion à M. Le Maire et aux services techniques de la ville sur l'aménagement provisoire du giratoire à la tête du pont de Limay. Ces usagers empruntent régulièrement le pont et ont exprimé leurs sentiments via Internet. 99% de ces courriels envoyés par des Limayens disent apprécier cet aménagement qui donne de la fluidité au trafic, le matin et le soir, tant pour aller vers Mantes-la-Jolie que pour revenir vers Limay. Ces observations viendront enrichir les tests et les sondages qui compléteront la réflexion globale sur l'opportunité de maintenir ou non ce giratoire. Vos remarques sont les bienvenues à : cabinetdumaire@ville-limay.fr



Trucs et Astuces de la langue



« Le Camion des mots » était à Limay le 19 novembre. Plus de 200 élèves l'ont découvert. « Le Camion des mots » est une structure mobile qui sillonne la France et fait étape dans les villes qui en font la demande. Soutenu par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, « Le Camion des mots » met à disposition des écoles une multitude de jeux informatiques sur la langue française. À l'aide de plusieurs centaines de jeux interactifs, ludiques et adaptés à chaque niveau, « Le Camion des mots » propose des animations sur

la langue, ses pièges, ses règles et son histoire. Chaque classe est donc en compétition et les scores sont précieusement enregistrés sur les ordinateurs. Un classement national s'en suivra, et au mois de juin 2010, les meilleures classes se verront récompensées et invitées dans un lieu illustre. À l'issue de chaque séance, les jeunes Limayens des écoles élémentaires ont reçu un diplôme et un livret de « 50 trucs et Astuces » sur la langue française. Vous aussi, vous pouvez à votre tour jouer en retrouvant « Le Camion de mots » sur Internet.



Cérémonie d'ouverture de l'opération « Coup d'Pouce »

Pour le lancement de l'année 2009-2010, une cérémonie présidée par Jackie Normand était organisée le 6 novembre dernier. Elle réunissait les élèves et les parents qui ont fait le choix de s'investir dans l'opération « Coup d'Pouce » à la lecture et à l'écriture. C'est la 3^{ème} année que l'action « Coup d'Pouce » est mise en place à Limay dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative (DRE). 80 élèves ont déjà bénéficié de cette aide particulièrement enrichissante.

Cette année, ce sont 35 élèves de CP (cours préparatoire) qui rejoignent les 7 Clubs répartis sur les 7 écoles élémentaires de la ville.

S'inscrire dans ce dispositif est pour les enfants un véritable investissement tout au long de l'année à raison de 4 soirs par semaine. « Cela suppose également le respect du travail en commun, le respect des règles définies et le respect des autres », devait souligner Jackie Normand.

Le « métier d'écolier apprenti lecteur » demandant beaucoup d'efforts aux enfants, il est nécessaire de les encourager tout au long de leur apprentissage. D'où le rôle des parents qui accompagneront leur enfant tout

au long de ce chemin en participant avec lui à certaines séances, en s'informant de ce qu'il a fait ou en rencontrant, chaque fois que cela sera nécessaire, les animateurs et les enseignants », devait ajouter Jackie Normand. Animateurs et enseignants sur les-



quels, en effet, tout l'édifice repose, et qui auront « l'honorable tâche » d'aider l'enfant dans sa découverte de la lecture et du plaisir de lire et d'écrire. Là est toute l'originalité et la fonction avérée des « Clubs Coup d'Pouce » qui se traduisent à la fin de chaque année par de remarquables et notables résultats dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture !



Le Petit Cœur et les Musiciens de M^{lle} de Guise

Le Petit Cœur et les Musiciens de M^{lle} de Guise, composés des professeurs et des élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal de musique de Limay (CRC) - viennent de faire paraître, chez Bayard Musique, leur coffret de deux CD regroupant au total 39 chansons et textes de leur répertoire. Créé en 1996 par Laurence Pottier, l'ensemble « Les Musiciens de Mademoiselle de Guise » a pour objectif de faire redécouvrir le répertoire ancien des XVI^e au XVIII^e siècles d'une manière pédagogique et ludique.

L'ensemble – instrumentistes et/ou chanteurs – est constitué de musiciens de la région et notamment du CRC de Limay, qui jouent sur des instruments utilisés à l'époque, originaux ou copies (flûtes à bec, harpe, cromorne, basse de viole de gambe, vièle à archet, cornemuse, percussions, violon, guitare, etc.).

Une des spécificités de l'ensemble « Les Musiciens de Mademoiselle de Guise » est sa pluri instrumentalité.

Une bonne idée de cadeau !

Fondé en 2002, le Petit Cœur de Guise est lui formé d'enfants du CRC de Limay et de



l'école de musique de Vaucresson Marnes. Le Petit Cœur de Guise travaille régulièrement avec l'ensemble « Les Musiciens de Mademoiselle de Guise ». Il se produit dans des festivals et favorise les échanges avec des chorales tchèque et espagnole. L'ensemble « Les Musiciens de Mademoiselle de Guise » est sensible au travail pédagogique avec les enfants. C'est ainsi qu'en 2001, le CD « Croc'Baroque » (Bayard Musique, réédité depuis sous le titre « Miron-ton, mirontaine ») est enregistré autour des chansons enfantines anciennes en collaboration avec le chœur d'enfants de l'ensemble.

1^{er} CD :

« Miron-ton, mirontaine »

Chansons de toujours et danses traditionnelles. Le Petit Cœur et les Musiciens de M^{lle} de Guise, sous la direction de Laurence Pottier et Aline Behar.

On y trouve :

- J'ai du bon tabac,
- La fourmi et la sauterelle,
- Aux marches du palais,
- Compagnons de la marjolaine, etc.

2^{ème} CD :

« Gai luron et lurette »

Chansons de toujours et danses traditionnelles. Le Petit Cœur et les Musiciens de M^{lle} de Guise, sous la direction de Laurence Pottier et Aline Behar.

On y trouve en autres :

- J'ai vu le loup, le r'nard, le lièvre,
- Une jeune fillette,
- Pavane La Bataille,
- Les Bouffons, etc.

Le CRC, le Conservatoire à Rayonnement Communal de musique et de danse compte 500 élèves (448 en musique et 72 en danse), 26 professeurs de musique et 1 de danse. 270 heures d'enseignement musical sont dispensées chaque semaine.

BRÈVES

Restos du Cœur

La campagne d'hiver des Restos du Cœur vient de débuter. Elle durera jusqu'en mars 2010. L'antenne des Restos du Cœur à Limay se situe dans le préfabriqué du complexe sportif A. Delaune :

Ouverture : 10h à 12h30.

Vous souhaitez participer à la lutte contre les exclusions et devenir bénévole de l'association ?

Tél. : 01 30 80 90 95 ou restosducoeur.ad.78@orange.fr



Grippe A

Le Centre de vaccination contre la Grippe A H1N1 de la Ville de Limay est ouvert depuis le 12 novembre à l'adresse suivante :

Salle municipale, rue des 4 Chemins,

Toute personne se présentant devra être munie d'un bon de vaccination de la Sécurité Sociale et être rattachée au Centre de vaccination de Limay.

- Mardi : 16h00 à 20h00
- Mercredi : 14h00 à 18h00
- Jeudi : 14h00 à 18h00
- Vendredi : 13h30 à 20h00

A quelle vitesse roulez-vous ?

Vous le saurez grâce à des radars pédagogiques qui vont être installés en ville.

Ils indiqueront aux automobilistes et aux autres usagers de la route, la vitesse à laquelle ils roulent.

Ces radars pédagogiques rappellent que la vitesse maximale en ville est de 50 km/h, voire de 30 km/h dans certaines rues.

Lorsque ces limitations ne sont pas respectées, le danger est là, l'accident probable et le pire aussi.

BRÈVES

Recensement

Il est obligatoire à l'âge de 16 ans. Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape dans le « parcours de citoyenneté ».

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement car cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

DASRI

La Ville a mis en place depuis le mois d'octobre 2008 un point d'apport volontaire pour collecter des Déchets d'Activité des Soins à Risques Infectieux, appelés D.A.S.R.I.

Ce point d'apport volontaire gratuit est situé au CTM (Centre Technique Municipal, rue des Coutures).

Il est ouvert le premier mercredi de chaque mois de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.

Le budget 2010 de l'État ne répond pas aux besoins des habitants

La réforme de la taxe professionnelle se traduira par une perte importante de recettes fiscales qui ne seront pas compensées par les dotations dont l'évolution sera inférieure à l'inflation. L'instauration de la taxe carbone pèsera lourdement sur les collectivités et aucune aide aux investissements durables n'est envisagée. Le bouclier fiscal ainsi que les niches fiscales sont maintenues. 33 754 postes de fonctionnaires devront disparaître en 2010, dont 16 000 dans l'Éducation nationale.



L'épicerie « Vival » vous attend près de Galilée

Un nouveau magasin vient d'ouvrir ses portes, avenue Edouard Fosse, à côté de la boulangerie, « la Mie



dorée », et du collège Galilée. Cette épicerie qui est la bienvenue dans les Hauts de Limay vient combler un manque et des besoins. L'enseigne « Vival », filiale des magasins Casino vous propose des légumes, des fruits frais et une grande variété de produits, mais également la presse et des magazines. L'inauguration de « Vival » a eu lieu le 1^{er} décembre en présence des élu(e)s, comme cela se fait traditionnellement.

**« Vival » est ouvert 7 jours /7, de 9 heures à 21 heures sans interruption.
« Vival » : 18 avenue Edouard Fosse.
Tél. : 01 30 92 74 95**



Crédit Industriel et Commercial

Une agence du CIC vient d'ouvrir ses portes à Limay, 28 rue de Paris. L'équipe du CIC vous accueille aux horaires d'ouverture suivants :

- **Les mardi, mercredi et vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.**
- **Le jeudi, de 10h à 12h30 et de 15h à 19h.**
- **Le samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.**

**Tél. : 0820 08 60 25
mail : 10337@cic.fr.**





Place aux conteneurs

«**L**imay Terminal » conteneurs a été inauguré en février 2008. Pour faire face au trafic qui a largement dépassé toutes les prévisions, le Port Autonome réalise actuellement des travaux pour augmenter la surface du terminal de 8700 m² supplémentaires. Dès le mois de janvier 2010, le terminal conteneurs s'étendra sur une superficie de 15 300 m². Depuis



l'ouverture de « Limay Terminal », ce sont plusieurs milliers de conteneurs qui ont transité par le Port. Pour l'année 2008, ce sont 3753 conteneurs équivalent vingt pieds (EVP) qui ont été manutentionnés. Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 octobre 2009, le Port en a déjà enregistré 8633, soit plus du double en 10 mois. Le transport fluvial est un mode de transport écologique. Avec 20 millions de tonnes de marchandises manutentionnées, le Port de Paris (comprenant celui de Limay) permet d'éviter chaque année la circulation de plus d'un million de camions sur les routes d'Ile-de-France. Le réseau portuaire francilien est de plus promis à un bel avenir avec notamment l'ouverture du futur Canal Seine-Nord Europe.



Commerces

Une parcelle de 40 000 m² est actuellement en cours de commercialisation. Située le long de la rue Jean-Pierre Timbaud en contrebas de Bricorama et de Carrefour, elle est destinée à accueillir de nouvelles enseignes (culture, loisirs, animalerie, etc.) à l'exception de magasin d'alimentation. Cet aménagement permettra à terme de raccorder la rue Fernand Forest à la rue Jean-Pierre Timbaud.



Circulation difficile sur la rocade

Début 2010, des travaux rendus indispensables vont sérieusement perturber la circulation sur la rocade et de chaque côté des rives de la Seine. Le département va en effet procéder au changement des murs anti-bruit par des protections phoniques plus efficaces. C'est une bonne chose du point de vue environnemental et notamment pour les habitants des quartiers de la Chasse et de la Gare et Robespierre,



c'en est une moins bonne concernant la circulation qui ne se fera plus que sur une seule file de manière alternée. On peut donc s'attendre à de grosses difficultés aux heures de pointe et à des embouteillages sur cette rocade déjà fréquentée par 35 000 véhicules/jour. Il faut également s'attendre à des encombrements sur la route de chaque côté des rives de la Seine.

BRÈVES

Chantiers éducatifs

La municipalité en partenariat avec l'association de prévention spécialisés, Les Vernes » vient de lancer plusieurs chantiers éducatifs au profit des jeunes Limayens. Les chantiers éducatifs ont pour objectifs de donner la possibilité à des jeunes de découvrir un métier et peut-être de les conduire à entreprendre une formation. Les chantiers d'insertion sont une durée de 3 semaines à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunérées au SMIC horaire. Trois chantiers de 15 jours sont programmés et concerneront au total 9 jeunes.

Le premier chantier s'est déroulé au mois de novembre dans l'atelier Saint-Sauveur (Centre de loisirs).

Les jeunes ont été pris en charge par l'équipe de veille écologique (encadrement technique) et des éducateurs de l'association Les Vernes. Durant ces quinze jours, ces jeunes ont appris à élaguer les arbres, à se servir d'une tronçonneuse, à faire des stères de bois, à entretenir les chemins, etc. Ils ont ainsi découvert dans l'effort et la rigueur les multiples facettes d'un métier.

GDE

GDE va investir 2 millions d'euros dans une machine qui déchiquettera les véhicules avant qu'ils ne soient broyés. Le but : réduire au maximum les risques d'explosion dus à des résidus de carburant dans les réservoirs des véhicules.

Après avoir recruté 5 salariés supplémentaires chargés de désosser les véhicules pour limiter tout risque d'explosion, cet important investissement marque la volonté de GDE de résorber les nuisances générées par son activité.

30 jeunes à la montagne

30 jeunes Limayens de 8 à 17 ans séjourneront à la montagne dans le domaine des Portes du Soleil, près de Genève, du 27 février au 6 mars 2010. Ce séjour à la montagne est proposé par le Service Municipal de la Jeunesse sur la base du quotient familial. Ski, Surf, luge, patinoire, jeux de neige et découverte du milieu montagnard sont au programme !

Aux racines de la Laïcité

À l'occasion de la plantation d'un nouvel arbre de la laïcité dans le jardin de la Médiathèque et de la pose d'une nouvelle plaque, un rassemblement fut organisé samedi 12 décembre 2009 auquel participèrent de nombreux élus et des représentants de l'association des Libres penseurs des Yvelines.

Réprésentant le Maire absent, ce fut à Dominique Bouré qu'il revint de souligner l'importance de cette manifestation souhaitée par la municipalité qui n'a de cesse de défendre la laïcité. « La laïcité, est la pierre angulaire de la République, devait déclarer en préambule, D. Bouré. « Elle repose au moins sur deux valeurs indissociables : la liberté de conscience et la neutralité du pouvoir politique. La République, c'est le pouvoir politique soustrait à toute influence religieuse, mais c'est aussi un pouvoir politique qui n'en privilégie aucune. Or, le Président de la République ne cesse de remettre en cause ce principe de la laïcité, quand il loue le catholicisme, favorise le communautarisme, nie les valeurs de la République, galvaude la morale républicaine et réécrit l'histoire pour la mystifier ». A ce titre, la suppression de l'enseignement de l'histoire en terminale S, ne tient pas du pur hasard, mais relève d'une entreprise de décervelage. « Il y a eu le discours de Latran, a poursuivi D. Bouré, dans lequel, le chef de l'Etat estime que les prêtres sont mieux à même d'enseigner les valeurs que les professeurs de nos écoles. Dans un autre discours, N Sarkozy affirme que la morale laïque dénuée de transcendance est sans



valeur. Pour lui, une morale d'inspiration religieuse est bien plus supérieure à la morale laïque, rationnelle. En histoire, N. Sarkozy fait du catholicisme, depuis Clovis, la religion de référence de la France comme si notre culture se réduisait à cette religion. C'est oublier que notre culture est aussi faite de l'apport de





pas un particularisme accidentel de l'histoire de France, elle constitue une conquête à préserver et à promouvoir ». En replantant cet arbre de la laïcité, les élus réaffirment les principes de la laïcité : la liberté de conscience et la neutralité du pouvoir politique, et ce, en plein débat électoraliste sur l'identité nationale. Les élus rappellent à leur manière que les valeurs qui fondent notre République ne doivent pas être remplacées des valeurs soi-disant plus « modernes » et qui relèvent en fait de l'idéologie néolibérale lorsque, par exemple, le Président tient pour mineures les idées des Lumières, du Conseil National de la Résistance ou de Mai 68, et lorsqu'il nie tous les combats émancipateurs pour mieux les mépriser.

la philosophie grecque, du siècle des Lumières, des idées de progrès, source des valeurs universelles qui transcendent justement les options religieuses et spirituelles ». « La réalité est que la laïcité n'est pas acquise. Veiller à ces principes est aujourd'hui indispensable pour les laïques que nous sommes, devait ajouter D. Bouré. « Car la laïcité n'est

leurs soi-disant plus « modernes » et qui relèvent en fait de l'idéologie néolibérale lorsque, par exemple, le Président tient pour mineures les idées des Lumières, du Conseil National de la Résistance ou de Mai 68, et lorsqu'il nie tous les combats émancipateurs pour mieux les mépriser.

BRÈVES

Extrait du discours de M. Cros, Président de l'ALPY

« En 2004, le Président de la République publiait un ouvrage prophétique.

Point n'est besoin de l'ouvrir, le titre suffit :

"La république, les religions, l'espérance". À peine élu, le presque chanoine de Latran annonçait la couleur et déjà nous appelions à la vigilance.

Peu entendues alors, ses trahisons répétées ont finalement permis aux citoyens Français de prendre toute la mesure du personnage et de son programme. Avec cette dernière incongruité, à propos de notre identité nationale, nous atteignons une telle transparence que nous pourrions presque l'en remercier.

Il vient ainsi d'ouvrir les yeux aux derniers d'entre nous.

Nous, libres penseurs mais aussi tous les laïcs, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas, tous ceux qui à leur façon ont porté, préservé et expliqué ce qu'est la laïcité, pouvons aujourd'hui récolter les fruits de notre obstination car jamais, sauf à sa naissance, la Laïcité ne fut autant débattue.

Elle est aujourd'hui omniprésente, connue et défendue.

Elle est au cœur de tous les débats et bien au-delà de nos frontières.

N'oublions jamais qu'elle est encore très jeune et qu'il nous appartient de l'accompagner toujours. »

La Laïcité est le fruit de plusieurs siècles de combats.

Pour que la Laïcité voie le jour, des hommes et des femmes ont donné leur vie pour que la Laïcité, au même titre que la liberté, l'égalité et la solidarité, soit l'un des piliers de notre constitution républicaine.

La Laïcité est un combat.

Malmenée, voire menacée, la laïcité doit plus que jamais être défendue. Dans l'espace public, le principe de laïcité pose que l'école publique, mais c'est vrai pour toute institution publique jusqu'au niveau de l'État, ne saurait être le lieu de manifestations, de coutumes et de rites religieux. Ce qui signifie qu'à l'école, aucune autorité religieuse ne peut s'imposer, et que l'instruction qui y est dispensée, vise au contraire, à développer l'esprit critique et rationnel, cette capacité à distinguer le vrai du faux, en jugeant de toutes choses par soi-même à la lumière des connaissances scientifiques.



Dominique Bouré et Didier Cros, président de l' Association des Libres Penseurs des Yvelines (ALPY) dévoilant la plaque de l' arbre de la Laïcité.



Êtes-vous bien au courant ?

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie, des Limayens ont quitté les tarifs administrés d'EDF et de GDF pour souscrire une offre alléchante auprès des nouveaux fournisseurs d'électricité et de gaz. Ils ont jusqu'au 1^{er} juillet 2010 pour revenir au tarif administré de l'électricité. Après cette date, ce sera impossible.



Lors de la présentation du bilan du Syndicat d'Électricité des Yvelines au Conseil municipal du 25 novembre, Eric Roulot a indiqué qu'il y a sur Limay, 386 foyers qui se sont tournés vers un fournisseur d'électricité du marché (Poweo, Direct Energie, Alterna, Electrabel, Enercoop, etc.). 6355 usagers sont restés au tarif administré.

Pour l'électricité, le principe de la réversibilité est soumis à certaines conditions.

Tout d'abord, en cas de déménagement, tout nouveau locataire ou propriétaire peut souscrire un contrat aux tarifs réglementés, même si son prédécesseur a souscrit une offre du marché. Par ailleurs, même s'il a conclu un contrat au prix de marché, un consommateur peut revenir aux tarifs réglementés après un délai de six mois. Mais attention, ces dispositions s'appliquent jusqu'au 30 juin 2010, autrement dit, à partir du 1^{er} juillet 2010, il ne sera plus possible pour un client abonné à un fournisseur du marché de revenir au prix réglementé.

Ce prix réglementé a tous les avantages. C'est un tarif fixé par l'Etat, alors que les prix du marché sont libres. L'État ne peut augmenter ce tarif au-delà du taux de l'inflation.

EDF et GDF proposent aussi des prix "libres"

Pas facile de s'y retrouver puisque EDF et GDF développent également une stratégie commerciale en proposant, eux aussi, des offres attirantes dans les premiers temps, mais des offres non réglementées ! Alors prudence, lisez bien les contrats et exigez des réponses claires à vos questions.

La prudence s'impose

Pour l'électricité comme pour le gaz, il est donc recommandé de conserver ses contrats aux tarifs réglementés des fournisseurs historiques (EDF/GDF), c'est-à-dire, antérieurs à la libéralisation.

Et le gaz ?

Concernant le gaz, les consommateurs ayant souscrit un contrat sur le marché libre ne pourront revenir aux tarifs ré-

glementés qu'en cas de déménagement. En effet, le fait de souscrire une offre au prix du marché auprès de l'opérateur historique ou chez un autre fournisseur a pour conséquence l'abandon définitif des tarifs réglementés. Pour bénéficier de nouveau des tarifs réglementés, la seule solution qui s'offre au client est d'emménager dans un logement « ancien » avant le 1^{er} juillet 2010 (que le précédent occupant aie ou n'aie pas souscrit d'offre au prix du marché pour le gaz), ou d'emménager avant le 1^{er} juillet 2010 dans un logement neuf.

Choisir de rester aux tarifs réglementés

Les prix du marché de l'électricité sont naturellement bien plus élevés que les tarifs administrés, dits réglementés. Au début, cela ne semble pas le cas, mais après quelques années, cela se confirme ! Quant aux prix du gaz, ils suivent ceux du pétrole.

Les risques

Avec la libéralisation du marché la facture énergie des familles risque de subir une forte hausse. Selon l'UFC-Que choisir, pour les particuliers qui ont quitté les tarifs réglementés, cela peu représenter dans les années à venir et en moyenne, une dépense annuelle supplémentaire de 1 222 € pour un ménage de 4 personnes qui éclaire et chauffe son logement à l'électricité.

+60% pour les entreprises

Les entreprises et des collectivités qui sont entrées dans le système du marché ont déjà vu leur facture augmenter de 60% depuis la libéralisation... C'est l'exemple vrai d'un hôpital. La première année, une baisse de 10% sur la facture d'électricité. La deuxième année : + 70% sur la facture ENDESA. Le directeur de l'hôpital demande alors son retour à EDF et au tarif réglementé ou régulé. Il s'entend alors proposer par EDF une offre inférieure à 10% de celle d'ENDESA. Dès lors qu'il avait fait jouer la concurrence, il n'était plus possible de revenir au tarif régulé. Résultat pour l'hôpital : + 50% en 2 ans et en conséquence de ces dépenses budgétaires supplémentaires, il a fallu supprimer des lits et des postes de personnel soignant.



Les ateliers de « mémoires en partage » ont repris le travail

Il y a quelque mois, la Compagnie du Théâtre de l'Aurore faisait une lecture publique de quelques textes du 1^{er} tome de « Mémoires en partage », intitulé, « Limay mon pays de vie ». Ce jour-là, une trentaine de personnes était venue à la Médiathèque écouter la restitution théâtralisée des souvenirs de celles et de ceux qui avaient activement contribué à ce 1^{er} tome.



Lors de cette restitution, plusieurs personnes ont été séduites par la démarche et l'intérêt de collecter les récits et documents retraçant un temps révolu mais qui, pour nourrir et faire partie de notre mémoire collective, doivent être restitués dans le temps présent. C'est en tout cas ce que souhaite la municipalité qui a invité nos anciens à participer au prochain tome de « Mémoires en partage » qui portera sur la « mémoire ou-

vrière ». Appel entendu, puisque une quinzaine de personnes participent depuis quelques semaines aux ateliers d'enregistrement des récits de vie et de collecte des documents photographiques. Suivra un travail de réécriture et de mise en forme, puis la publication, fin 2010, du second tome de Mémoires en partage.

Les engins sont à l'œuvre pour la future station

Gros chantier en zone portuaire pour la construction de la future station d'épuration du SMARD (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Rive Droite) de Limay. Le projet est ultra innovant et respectueux de l'environnement. La station per-

mettra qu'un tiers des eaux traitées soit réutilisé à des fins industrielles au lieu d'être rejeté dans la nature. Ce sera une première en France. Les travaux de construction ont commencé en septembre 2009 pour une durée totale de 18 mois.



BRÈVES

Marchez tranquille

La municipalité vient de mettre en place, dans plusieurs endroits de la ville, des poubelles spéciales pouvant recueillir les excréments que fait votre animal de compagnie lors de sa promenade. Ces poubelles sont équipées d'un distributeur de sacs vous permettant de ramasser les déjections canines. Alors profitez-en pleinement ! Les marcheurs vous en remercient !



Guerre au froid

Dès le 16 décembre, et ce, jusqu'au 20 décembre, 25 agents municipaux étaient sur le terrain pour saler et sabler les routes de Limay. Limay, c'est 70 kilomètres de voies (avenues, rues, allées, impasses) et un grand nombre de rues abruptes. Les services municipaux ont épandu plus de 70 tonnes de sel et 40 tonnes de sable à l'aide de deux saleuses. Un travail titanesque a été réalisé : passage sur les impasses, allées et cours d'écoles, déneigement manuel devant les bâtiments et les entrées des écoles, pré-salage dès le soir du 16.12. avant que la neige ne tombe. Enfin, mise à disposition de sel dans les 20 bacs répartis sur la ville. Chaque épisode neigeux mobilise de gros moyens, c'est encore le cas au moment où nous bouclons ce bulletin le 7 janvier

Cérémonie de médaillés du t Le travail doit être revalorisé et les salariés respectés et pourvus de droits nouveaux

La traditionnelle cérémonie de remise des diplômes d'honneur du travail a été l'occasion pour le Maire, Jacques Saint-Amaux, de dénoncer la dévalorisation systématique du travail et des salariés. Montrant les diverses pressions exercées sur ceux qui ont un emploi, le Maire a mis en avant ce que le travail pourrait être si les richesses qu'il crée n'étaient pas confisquées et si la démocratie entraînait dans les entreprises.

Extraits du discours du Maire :

« Cette cérémonie est avant tout, pour nous élu(e)s, un hommage et une reconnaissance qui vous sont rendus pour vos années de travail faites d'efforts, de sacrifices et peut-être de périodes de chômage. Il en est ainsi parce que le travail, l'emploi est au cœur de nos sociétés. En 1900, le travail occupait près de 50% du temps de la vie d'un individu, de nos jours, il en occupe moins de 20%. Et pourtant, le travail est plus important que jamais pour la vie de chacun.

« Le travail est la seule activité qui est véritablement créatrice de richesses. Ce n'est pas la bourse, la spéculation ! C'est le travail ! Vo-

tre travail, l'effort et l'intelligence de chacune et de chacun dans son activité.

« Le travail devrait être source d'épanouissement et garantir aux salariés de quoi vivre dignement. Les salariés veulent être reconnus. Pour cela il faut qu'ils soient respectés et qu'ils aient des droits dans l'entreprise.

« Aujourd'hui, en moyenne, un jeune obtient un CDI à l'âge de 28 ans ! ».

« L'actualité montre, de façon dramatique qu'emploi et satisfaction au travail ne vont pas toujours de pair. On connaissait depuis longtemps la dépression au travail, l'anxiété, le stress, les maladies professionnelles, le harcèlement, les troubles musculo-squelettiques (car la pénibilité physique n'a pas disparu), or aujourd'hui on assiste de plus en plus, dans le privé mais aussi dans quelques entreprises publiques, à une véritable pression exercée sur ceux qui ont un emploi. On peut même parler de violence, que malheureusement, certains salariés retournent contre eux. Les raisons en sont le chômage, qui sert de moyen d'intimidation sur les individus et sur les salaires, mais aussi l'organisation du travail, la polyvalence, l'individualisation des tâches, l'intensification du travail. Tout cela conjugué pour toujours plus de productivité, de profits confisqués.

« Au chômage, s'ajoute le travail partiel, la multiplication des CDD. Aujourd'hui, en 2009, en moyenne, un jeune n'obtient un CDI qu'à l'âge de 28 ans !

Notre pays a déjà perdu plus de 400 000 emplois en un an. Au niveau de notre département, entre septembre 2008 et septembre 2009, le département des Yvelines a perdu 11 000 emplois. Soit une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de 27,5%. Et le chômage partiel explose. D'après la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE) il y a eu 30 000 salariés concernés par le chômage partiel de janvier à octobre 2009 dans notre département.

« La productivité aurait dû réduire cette intolérable inégalité entre les femmes et les hommes qui n'a que trop duré ».

« C'est la recherche exacerbée du profit qui est ici en cause. Il y a aussi le management « à l'anglo-saxon » qui y est liée. C'est cette gestion du personnel qui fait des hommes des machines, d'où le mal-être au travail.

« Pourtant les progrès techniques et la productivité des entreprises auraient dû permettre de réduire l'intensité du travail et sa durée. Ce n'est pas le cas. Et surtout, ces progrès auraient dû réduire cette intolérable inégalité



Travail s'enfin



Les médaillés du travail 2009

entre les femmes et les hommes qui n'a que trop duré. Les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes. En 2007, le gouvernement avait promis l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes en 2009. Mais comme d'autres promesses, rien n'a été fait pour réduire ces inégalités qui se répercuteront au moment de la retraite des femmes.

« Ce système conduit des pays à la faillite »

« Il faut revaloriser le travail, le mettre au centre des préoccupations et des choix politiques et de la gestion des entreprises. Il faut un nouveau mode de développement respectueux des travailleurs et de l'environnement. Cela implique une toute autre politique industrielle et la démocratie dans l'entreprise. Enfin il faut que l'argent aille à l'investissement et non à la spéculation. Les banques renouent avec les profits, la bulle spéculative s'enfle de plus belle. Aucune leçon n'a été tirée de la crise financière. Des pays sont même au bord de la faillite, comme Dubaï après l'Irlande, et demain, la Grèce ou l'Espagne.

« Explosion du chômage. Hausse de la productivité du travail. Compression des salaires. Augmentation de la pauvreté ! Voilà les

méfaits de cette politique néolibérale qui demande toujours plus aux plus modestes mais comble les riches. C'est une situation insupportable ! Une situation inique faite au monde du travail.

Et le Maire de conclure par ces mots à l'attention des récipiendaires : « soyez fiers de votre parcours professionnel, du métier que vous exercez, du rôle que vous jouez dans notre société en tant que créateurs de richesses ».

Le Maire et les élu(e)s ont remis, le 3 décembre dernier, les diplômes aux :

- 6 médailles grand or (40 ans de travail),
- 40 médailles d'or (35 ans),
- 29 médailles vermeil (30 ans) et 35 médailles d'argent (20 ans),
- 1 médaille d'argent (20 ans) agricole.

Tous n'avaient pu être présents mais leur diplôme leur sera envoyé par la Mairie.



Hommage aux morts

C'est devant le monument aux Morts de la ville que s'est déroulée la cérémonie commémorant le 11 novembre 1918. 91 ans après cette date qui marqua l'arrêt des combats, la flamme du souvenir semble toujours aussi vive dans les mémoires. D'ailleurs, et peut-être indiquent-ils l'exemple à suivre, de plus en plus d'enfants participent à cette cérémonie toujours aussi chargée d'émotion. Preuve que la citoyenneté ne saurait se passer de l'histoire, quelle soit lointaine ou proche.



Chaque année, la municipalité, les associations patriotiques et d'anciens combattants, mais également des élèves, de plus en plus nombreux, célèbrent ce petit matin du 11 novembre 1918, cette aube nouvelle mettant un terme à plusieurs années de ténèbres et d'orages d'acier.

C'est que la Grande Guerre aura décimé des millions de personnes, ravagé des pays entiers dans une conflagration insensée et inouïe. On se souvient et l'on sait. Mais sait-on suffisamment ? On essaie de comprendre quelle folie a bien pu conduire tant d'hommes à s'entretuer et à enfanter un tel chaos ! Se souvenir c'est déjà comprendre les arcanes et les méandres de ces tragiques pages de notre histoire. C'est pourquoi, plus qu'un devoir de mémoire, c'est d'un devoir d'histoire qu'il s'agit. L'histoire, celle qu'on enseigne, celle que l'on trouve dans les ouvrages – et il y en a d'excellents – et qui nous permettent de mieux la

connaître, d'en comprendre les ressorts, les causes... Plusieurs générations déjà se sont relayées pour perpétuer le souvenir de nos morts, de ces soldats et de ces civils emportés dans ce maelström mortifère. Pour que le sacrifice de millions d'hommes ne soit pas vain.

La citoyenneté se forme avec les yeux ouverts.

De plus en plus d'enfants, d'élèves des établissements élémentaires de la ville participent à cette cérémonie du 11 novembre. Accompagnés de leurs enseignants, ils y participent fort activement, forment des chorales, entonnent des chants et la Marseillaise, aident au dépôt des gerbes au pied du monument. Pour les cérémonies commémoratives qui se déroulent au monument aux Morts (celle du 11 novembre 1918 comme celle du 8 mai 1945), la municipalité invite toutes les écoles,

tout simplement parce que les élus pensent que la citoyenneté ne saurait se construire dans l'amnésie de notre histoire. Il est bien que les élèves de nos écoles sachent ce qui fut et a été, et si leur présence au monument émeut, songeons qu'elle élève leur conscience.



Un colis de fin d'année plein d'égards

Traditionnellement, pour les fêtes de fin d'année, la municipalité offre un colis aux personnes de 70 ans et plus. En 2009, 458 colis d'une personne et 209 colis pour deux personnes ont été offerts. Autant qu'en 2008. Chaque colis contient de quoi faire ou accompagner un repas comprenant des produits du terroir français. Fidèle à son poste, c'est Simone Répécaud qui accueille

tous les heureux bénéficiaires au 3^{ème} étage de l'hôtel de ville durant plusieurs jours. Des tables ont été installées pour que nos aînés prennent le temps de bavarder, de se réchauffer en buvant un café, un chocolat chaud pouvant être accompagnés, à volonté, de quelques friandises et de petits gâteaux. Un accueil chaleureux et respectueux qui se veut, pour les élus, une marque d'affection à l'égard de nos aînés.



Spectacles de Noël

A l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité offre chaque année aux enfants des écoles élémentaires et maternelles des spectacles de qualité. Pour ce faire, la municipalité fait appel à plusieurs compagnies théâtrales, dont la com-

pagnie Tralala Splatch (bien connue maintenant des Limayens), qui aura joué devant 1184 élèves de CE1 et CM1. Personne n'est évidemment oublié. Les PC et les maternelles ont également eu leur spectacle et leur féerie – conte, marionnettes, etc.,

donnés par d'autres compagnies théâtrales. Il suffisait d'entendre les rires et les cris, de voir le bonheur parcourir les sourires des enfants pour se dire que ce qu'offre la municipalité est en réalité un magnifique cadeau de Noël.



Fiers de leur brevet de natation

« Apprendre à nager avec la ville » est désormais une initiative municipale inscrite dans les traditions Limayennes.

Commencée en 2008, l'opération « Apprendre à nager avec la ville » a tout de suite rencontré un vif succès et un enthousiasme révélateur des besoins et des attentes que peuvent avoir les enfants. 32 enfants âgés de 8 à 14 ans ont déjà en janvier 2009 brillamment obtenu leur diplôme attestant l'obtention de leur brevet de natation, 50 m nage minimum.



Heureux comme des poissons dans l'eau

Ces enfants ne savaient pas nager avant de bénéficier de cet apprentissage organisé par le CIS, mais au terme de plusieurs sessions qui se déroulèrent pendant les vacances scolaires, ces enfants pouvaient réaliser des performances comme nager sur 50 m, 100 m, 500 m, 800 m et même 1000 m !



Les enfants se sont donnés à fond pour parvenir à ces résultats qui leur donnent confiance.

Se lancer dans pareille aventure exigeait de leur part une persévérance certaine et un soutien de leurs parents. Aujourd'hui la récompense est là, dans ce diplôme couronnant leur effort et leur mérite.

En 2009, ce sont de nouveau 29 d'enfants qui viennent d'obtenir leur brevet et donc leur diplôme. Pour leur remettre, une cérémonie été organisée en leur honneur le 15 décembre dernier. Accompagnés de leurs parents, les enfants ne boudaient pas leur plaisir d'être re-

çus en Mairie et d'être accueillis par les élu(e)s qui les féliciteront un à un en leur remettant le précieux diplôme.

Pour les parents, c'était la joie qui dominait, mais aussi la satisfaction et le soulagement que leur enfant sache enfin nager grâce à cette initiative municipale dont le coût varie, selon le quotient familial, de A à I, de 3.20 € à 15.80 € par journée de stage d'apprentissage (stage, comprenant l'accompagnement, les activités aquatiques mais aussi terrestres, le repas et le transport - les familles peuvent par ailleurs bénéficier des bons CAF).

L'opération « Apprendre à nager avec la ville » est placée sous la responsabilité du C.I.S de Limay (le Centre d'Initiation Sportive). Elle se déroule avec le concours des maîtres nageurs de Porcheville et bénéficie, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUSC) des aides de la DDJS et du Conseil général.



Jeunesse

Victor Jara : Non à la dictature

Bruno Doucey.- Actes-Sud Junior
(Ceux qui ont dit non !).

Dans son roman historique, Bruno Doucey retrace la vie de Victor Jara, chanteur et auteur compositeur populaire chilien à qui les mots ont coûté la vie. C'est à travers la rudesse d'une enfance paysanne au sein de laquelle la violence d'un père alcoolique sévit, que Victor Jara puise sa révolte. La figure maternelle qui rayonne tel un astre sur le foyer familial, lui insuffle son goût pour la musique et pour le chant, puissant héritage de ses origines indiennes Mapuches. C'est de là que naît également ce sens inné de la vie communautaire qui va le pousser plus tard à s'engager auprès du président Salvador Allendé. Ce roman avant même de raconter l'histoire d'une vie inachevée, balayée par les bourrasques de la dictature et du fascisme, est un hommage au courage du peuple chilien, à découvrir à partir de 10 ans.

Lu et conseillé par Gaëlle



mensonger et découvrir l'envers du décor.

Ce roman d'anticipation élégamment écrit (et traduit) est une ode à la résistance contre la manipulation et l'uniformisation des êtres. Un combat pour la Liberté.

A lire dès 12 ans

Lu et conseillé par Marine

Zappe tes parents

Terence Blacker. - Gallimard Jeunesse (Scripto), 2007.

Dany, dont les parents sont divorcés, est très déçu par sa famille : son père ex-star de rock est alcoolique, sa mère les a abandonnés et ses frères et sœurs ne s'intéressent pratiquement pas à lui. Aussi quand il entend parler de l'association ZTP (Zappe Tes Parents) qui lui propose d'en changer, il n'hésite pas une seconde car pour lui c'est le seul moyen d'avoir LA FAMILLE idéale. Après un essai dans un premier foyer, Dany commence à se poser des questions sur le fonctionnement de l'association, mais décide de jouer le jeu en acceptant une autre famille dont le père est un riche producteur. Découvrant qu'il est surveillé 24h sur 24 à la manière des émissions de télé-réalités, il décide d'aller jusqu'au bout de son aventure. Et s'il était possible de changer de parents ? Ce livre drôle et inventif se laisse lire avec plaisir !

A lire à partir de 10 ans.

Lu et conseillé par Isabelle



De l'autre côté de l'île

Allegra Goodman. - Thierry Magnier, 2009.

Sur l'île 365, tout est très bien organisé, chacun obéit strictement aux règles définies par la Mère Nourricière qui a su dompter la nature et le climat, mettant à l'abri la Communauté. Dans cette société, qui semble trop parfaite, Honor, la jeune héroïne va ouvrir les yeux sur ce système



Adulte

L'échappée belle

Anna Gavalda.- Le Dilettante ; 2009.

Garance va, le temps d'un week-end à la campagne, oublier sa vie et ses tracas d'adulte auprès de ses frères et sœurs et replonger avec délice dans ses souvenirs de jeunesse.

Un petit roman plein de tendresse et d'amour fraternel que l'on ne se lasse pas de lire. Un vrai rayon de soleil dans la grisaille hivernale.

Lu et conseillé par Barbara



marche pour éliminer les derniers encore en activité.

Une bande dessinée qui renverse les codes et les références du genre.

Lu et conseillé par Michaël

Les huiles essentielles

Marie-France Muller.- Hachette pratique.

Marie-France Muller, docteur en psychologie et naturopathie, s'intéresse depuis de nombreuses années à tout ce qui concerne le développement personnel et la santé. Ce livre pratique aborde aussi bien les vertus thérapeutiques qu'esthétiques des huiles essentielles, et nous informe sur les propriétés préventives et curatives des plantes le plus souvent utilisées dans cette médecine. Elle nous explique comment les choisir, où se les procurer, de quelle manière les utiliser...

Lu et conseillé par Patrizia



Watchmen l'intégrale

Moore et Gibbons. - Marvel France, 2009.

Dans 12 minutes il sera minuit. Les trompettes de la mort sonneront pour annoncer la fin de l'humanité. A moins que des super-héros ne soient là, encore une fois, pour nous sauver. Seulement voilà, les super-héros sont vieux et fatigués. Et il semblerait qu'une conspiration soit en



La crue de 1910 (suite)

Que faire en cas d'inondation ? Avant, pendant, après ?



Retour sur la crue de 1910. Pour les autorités et les spécialistes, une crue du niveau de celle de 1910, dite centennale, est toujours possible (voir bulletin municipal n°221). Elle pourrait même être supérieure à celle du siècle dernier.

Quelles soient d'ampleur moyenne ou forte, la commune de Limay est concernée par les crues de la Seine et notamment, l'île de Limay, la rue du Docteur Vinaver, la rue des Coutures, la rue des Pavillons, le bas de Limay jusqu'à la rue du Maréchal Foch et le Port.

Pour mémoire, il y a eu les inondations de 1910, mais également, les inondations de 1955 et de 1982 qui ont provoqué des dégâts économiques considérables. Pour se préparer à cette éventualité, les services de l'Etat et les collectivités ont chacun leur rôle à jouer. Il s'agit de préserver les vies humaines et de réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation.

Que faire ?

Avant l'inondation

Lorsqu'un avis d'inondation est émis (ondes, affiche, haut-parleur, etc.), déplacez les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée et rangez-les en hauteur, voire à l'étage supérieur où ils pourront rester au sec. Prévoyez cales et parpaings à l'avance. Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage. Écoutez la radio (piles) pour suivre l'évolution de la situation.

Pendant

Évacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige. Emportez votre trousse de toilette, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments...

Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale.

Si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre.

Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles ou radio de la voiture).

Après

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.

Consultez un spécialiste du chauffage avant de remettre en route le système, et ce, quel que soit le système utilisé.

Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule du robinet est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes.

Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondées, celles-ci devant être considérées comme des pièces contaminées. Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés. Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.

Portez attention à la présence de moisissure (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches au sol ou sur les murs) qui peut entraîner des problèmes de santé, notam-

ment au niveau respiratoire.

Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété et communiquez ces renseignements à la municipalité et à votre compagnie d'assurance.





Attention au monoxyde

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.



Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau,
- poêles et cuisinières,
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol,
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint),
- groupes électrogènes ou pompes thermiques,
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment),
- braseros et barbecues,
- panneaux radiants à gaz,
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile. Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore

paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

de carbone



Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu :

ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...)
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupe électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.



Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant les portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
 112 : Numéro unique d'urgence européen
 18 : Sapeurs Pompiers
 15 : Samu

- 4 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- logement.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

La municipalité entreprend la chasse aux décibels

Pour lutter contre le bruit, il faut au préalable avoir une connaissance de la situation.

C'est pourquoi, le 12 novembre dernier, le Conseil municipal a arrêté « les cartes stratégiques du bruit ». Ces cartes de bruit informent du niveau de bruit généré par les routes, les voies ferrées, certaines entreprises et les avions.

Les autres sources de bruit ne sont pas prises en compte, bien qu'elles soient parfois difficiles à supporter.



Ces cartes sont stratégiques parce qu'elles doivent permettre aux élus de mettre en place des actions pour prévenir le bruit, le réduire, autant que faire se peut, ou prévenir ses effets.

Quels résultats pour la commune ?

La carte ci-contre indique les principaux résultats pour l'exposition « DEN », c'est-à-dire (en anglais) jour, soir et nuit. On constate que la voie ferrée et les principaux axes routiers ainsi que deux sites industriels sont figurés par des tracés plus ou moins foncés en fonction de l'importance du bruit qu'ils génèrent. On repère aussi le Bois Saint-Sauveur en blanc : le bruit y est inférieur à 50 dB (décibels).

Constat

13% de la population est potentiellement soumise à des niveaux sonores importants, supérieurs à 65 dB(A), en raison du bruit routier ; 8% en raison du bruit ferroviaire ; les bruits industriels affectent moins de 50 personnes. La nuit, 15% de la population subit l'effet d'un niveau supérieur à 60 dB(A). D'une manière globale, environ 22% des ha-

bitants de la commune de Limay sont soumis à un niveau sonore considéré comme important (niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A)).

Pour se faire une meilleure idée, quelques repères :

30 dB est le seuil au-delà duquel le sommeil est perturbé,
60 dB est le niveau sonore d'une conversation à voix normale,
120 dB est le seuil de la douleur.

Et maintenant ?

La connaissance de ces bruits n'est qu'une première étape. Il faudra actualiser ces cartes pour tenir compte de l'évolution du bruit. Ainsi, la construction d'une nouvelle protection phonique sur la rocade en 2010, plus efficace que l'actuelle, ou bien la prise en compte de l'installation de nouvelles entreprises et l'évolution de leurs conditions d'exploitation, etc., se traduiront par des niveaux de bruit différents.

Plus fondamentalement, ainsi que la loi sur le bruit de 1992 le prévoit, il faut que les bâtiments construits prévoient des protections

contre le bruit et que la commune mette en place des actions destinées à réduire l'impact du bruit et à protéger les zones calmes. C'est la prochaine étape du travail de la ville pour lutter contre cette pollution.

C'est la réglementation européenne qui a conduit la municipalité à demander l'établissement de ces cartes avec l'aide de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) et de Bruitparif (Observatoire du bruit en Île-de-France). C'est à la société Acouphen Environnement qu'est revenu de coordonner ce travail.

Les cartes stratégiques du bruit (CSB) sont consultables à la Direction des Services Techniques, de l'Aménagement et de l'Urbanisme, 80 rue des Coutures.

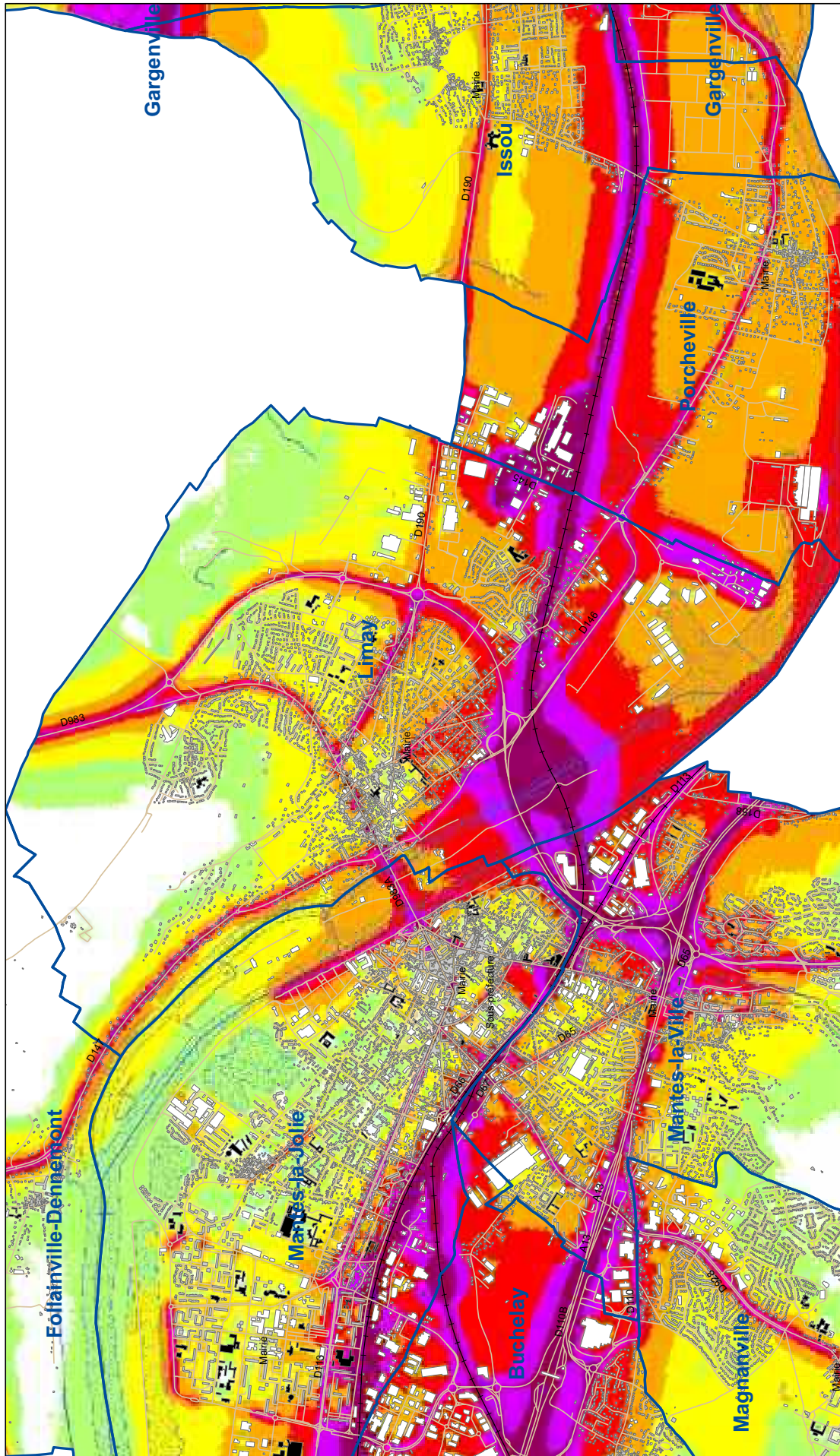
Vous pourrez retrouver dès le mois de février 2010 ces informations, dans la rubrique « environnement », sur le site de la ville : www.ville-limay.fr

Voir également DDEA des Yvelines : <http://www.yvelines.equipement.gouv.fr/> rubrique "environnement" : Lutte contre les nuisances sonores.



Territoire des Yvelines Limay

Cartographie calculée de l'évaluation globale au bruit Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit) - situation 2003 - 2007



ACOUPHÈNEMENT - Juin 2009
Sources : DDEA78 / CG78 / SAPN / DGAC-DAC / AU IdF / RATP / RFF / DRIRE / IDF / CG78 - Extrait de données BD TOPO® (© IGN - Paris 2008 - Autorisation n° 86-90117) / Format d'impression : A3
Document non opposable
Ne peut être dissocié des éléments d'interprétation

Niveaux sonores :

- Inférieurs à 50 dB(A)
- De 50 dB(A) à 55 dB(A)
- De 55 dB(A) à 60 dB(A)
- De 60 dB(A) à 65 dB(A)
- De 65 dB(A) à 70 dB(A)
- De 70 dB(A) à 75 dB(A)
- Supérieurs à 75 dB(A)

Topographie :

- Limite de commune
- Route
- Voie ferrée
- Réseau hydrographique
- Bâtiment sensible (Enseignement et Santé)
- Bâtiment habité
- Autre bâtiment

Réalisation :
Soutien financier :

Coordonnateur du commandé :

0 500 1 000 1 500 Mètres

École Municipale d'Arts P

L'école municipale d'Arts Plastiques est un service public rattaché à la Direction des Affaires Culturelles de la ville. Située avenue du Président Wilson, elle regroupe des ateliers d'initiation aux pratiques et aux techniques des Arts plastiques ainsi qu'une galerie d'exposition, « les Réservoirs ». L'école garantit un enseignement spécialisé dispensé par des artistes professionnels. Elle fournit le matériel aux élèves, et grâce à une politique tarifaire adaptée, elle permet au plus grand nombre d'accéder aux pratiques culturelles

Arts plastiques Ateliers pour les enfants

Utilisant et détournant des objets, documents, matériaux et supports variés, issus de mondes anciens et contemporains, de cultures et civilisations différentes, les enfants abordent le dessin, le collage, les techniques mixtes, la peinture, le modelage, la sculpture, la mosaïque, la maquette, l'architecture, de manière personnelle ou collective... Ils découvrent ainsi de nouveaux outils pluridisciplinaires qui caractérisent les arts plastiques et graphiques actuels.



Professeur : Josée Coquelin
• Mercredi pour les 6-9 ans :
10h/11h et 11/12h
• Mercredi pour les 9-13 ans :
13h30/15h et 15h/16h30



Plastiques



Arts plastiques Ateliers pour les ados

L' atelier des adolescents propose une découverte panoramique des techniques du dessin, de la couleur et du modelage. Tout en offrant une approche des notions de perspective, de composition ou d'harmonies colorées, il vise surtout à favoriser l'expression personnelle à travers des sujets communs.

Professeur : Olivier Ponchut
• Mardi : 18h/20h



Dessin/peinture Ateliers pour les adultes

Le projet de cet atelier est de favoriser l'expression des sensibilités propres des participants à travers la recherche de diverses techniques picturales, en prenant comme support le travail personnel de chacun.

Professeur : Richard Penloup
• Jeudi : 19h/21h30
• Vendredi : 9h15/12h15



Gravure : Ateliers pour les adultes

Atelier de gravure pour tous

L' atelier peut accueillir des personnes déjà initiées au dessin mais aussi des débutants. Pour ceux qui sont initiés au dessin et qui ont un projet personnel, il leur est proposé un accompagnement dans l'apprentissage des techniques. Pour les débutants, il leur est proposé de découvrir les problématiques du dessin et leur résolution par la découverte des différentes techniques de la gravure : taille directe, eau-forte aquatinte, techniques libres... Les séances du lundi sont des cours dirigés d'initiation et de sensibilisation autour des techniques de la gravure mais également des cours liés au dessin.



Professeur : Muriel Baumgartner

- Lundi : 19h/22h
- Jeudi : 19h/22h
- Vendredi : 9h/12h

Les Réservoirs, centre d'exposition et espace d'art contemporain

Ouvert du mardi au dimanche 15h/18h

Le centre d'exposition des Réservoirs de Limay est une structure municipale rattachée à l'École Municipale d'Arts Plastiques, dont la mission principale est d'encourager et de diffuser la création artistique contemporaine. Le centre d'exposition des Réservoirs offre un espace privilégié aux artistes leur permettant d'exposer leurs oeuvres.

Expositions qui permettent des actions éducatives et culturelles. Fenêtre ouverte sur l'art contemporain Inauguré en 1995, le centre d'exposition des Réservoirs est le fruit de la transformation d'anciens réservoirs d'eau datant de 1867. En 1994, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine, la municipalité, avec le soutien du Conseil général des Yvelines, a redonné vie à ce lieu si caractéristique de l'histoire de la Ville.

**Renseignements :
Direction des Affaires
Culturelles**

**Hôtel de Ville de Limay
Tél. : 01.34.97.27.03**

**www.ville-limay.fr
<http://lesreservoirs.free.fr>**



Soutien à la fonction parentale

Depuis des années déjà la municipalité met en œuvre des actions dans le cadre du soutien à la fonction parentale.

Le programme 2010 est particulièrement riche et s'adresse aux parents, aux familles, aux enfants et aux jeunes. Rencontres, débats et conférences, sont au programme ainsi que les prochains « Café des parents », les sorties familiales, les ateliers parents/enfants et, en mars, une semaine entièrement consacrée au jeu en famille.



Crédits photos : ereyking- Fotolia

Rencontres, débats, conférences

Vendredi 5 février

« **Savoir dire non à son enfant ou à son ado** »

Conférence donnée par un professionnel de l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France.

20h00 à la Médiathèque.

Mardi 23 mars

« **Mieux communiquer en famille, notamment grâce au jeu** ».

Conférence donnée par un professionnel de l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France.

20h00, salle municipale.

Vendredi 28 mai

« **Les jeunes et la sexualité** »

Conférence donnée par un professionnel de l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France.

20h00 à la Médiathèque.

Une semaine autour du jeu Du 22 mars au 26 mars 2010, salle municipale

Le jeu est un moyen formidable de socialisation. Il permet de communiquer au sein de la famille, de transmettre des messages et des codes éducatifs. Expliquer les règles d'un jeu, c'est poser un cadre ainsi que des limites. Le jeu participe au développement de l'enfant.

Cette semaine autour du jeu s'inscrit dans le cadre des vingt ans de la Convention des Droits de l'Enfant et se tiendra salle municipale, rue des Quatre Chemins.

Lundi 22 mars

• de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Mercredi 24 mars

• de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Mardi 23 mars

• de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Jeudi 25 mars

• de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Mardi 23 mars

• de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 19h30 et à 20h00
Conférence sur le thème :
« **Le Jeu : peut-on jouer à tout âge ?** »

Vendredi 26 mars

• de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour toutes les sorties :

Renseignements :

Direction Enfance/Jeunesse.
Demandez
M^{lle} Hassna Moummad
en téléphonant
au **01 34 97 27 74**.

Inscriptions et règlements :

- Service Population
- Vie scolaire
- Facturation

Tarifs :

- 5 € pour les adultes
- 2 € pour les enfants

Sorties familiales

Vendredi 2 avril à 20h30

« Le Mariage de Figaro » (Beaumarchais)

Entre farce et comédie amère, une pièce où Beaumarchais fait passer quelques messages cinglants sur le pouvoir absolu.

Pour ce texte qui est l'un des plus fameux du répertoire, la mise en scène se veut dépouillée, intemporelle, et s'appuie sur un jeu de succession de portes qui donne sa dynamique aux mouvements de l'intrigue.

Quelques clins d'œil aux Noces de Mozart ponctuent cette énergique machinerie théâtrale.

Départ à 19h30, rendez-vous sur le parvis de la Mairie.



Samedi 13 février à 21h

« Raté-Rattrapé-Raté »

Trois clowns acrobates en quête du numéro du siècle se voient confrontés à la gravité des objets...et du monde ! Un spectacle de cirque délirant qui met en scène les exploits et les échecs d'un trio de chanteurs déjantés au milieu d'un amoncellement de cartons et d'emballages. Nikolaus s'amuse à s'interroger sur l'absurdité de la condition humaine par un hommage burlesque au monde scientifique.

Départ à 20h, rendez-vous sur le parvis de la Mairie.

Des ateliers parents et enfants

La municipalité met en place des ateliers « parents et enfants » tout au long de l'année et particulièrement durant les périodes de vacances scolaires.

Atelier en février 2010

Atelier « déco patch »,

du lundi 22 février au vendredi 26 février
à l'Ecole Municipale des Arts Plastiques,
73 avenue du Président Wilson.

Atelier en avril 2010

Atelier « Bois : Je céruse mes objets préférés ! »

Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril
à l'Ecole Municipale des Arts Plastiques,
73 avenue du Président Wilson.

Atelier mosaïque

Après le vif succès rencontré lors de la mise en place cet été de l'atelier mosaïque, celui-ci est reconduit au mois de juillet 2010.

Du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet à l'Ecole Municipale des Arts Plastiques, 73 avenue du Président Wilson.



Renseignements :

Direction Enfance/Jeunesse.
Demandez
M^{lle} Hassna Moummad
en téléphonant
au **01 34 97 27 74**.

Inscriptions et règlements :

Service Population/Vie
scolaire/Facturation

Tarifs :

- 10 € pour les adultes
- 5 € pour les enfants

Le Café des parents »

« Le Café des parents » se tient tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois à la garderie du groupe scolaire Ferdinand Buisson, de 9h00 à 11h00. « Le Café des parents » est un lieu d'échanges à partir de thèmes librement choisis.



Jeudi 3 décembre

Thème : « Les adolescents et leurs modes de communication ».

Jeudi 17 décembre

Thème : « La place du père et son rôle au sein du foyer ».

Jeudi 21 janvier 2010

Jeudi 4 et 18 février 2010

Jeudi 11 et 25 mars 2010

Jeudi 8 et 22 avril 2010

Jeudi 6 et 20 mai 2010

Jeudi 10 et 24 juin 2010

Heure des rendez-vous :
9h00

Lieu :
Garderie F. Buisson

Renseignements :
Direction Enfance/Jeunesse.
Demandez
M^{lle} Hassna Moummad
en téléphonant au
01 34 97 27 74.



Inscriptions et renseignements
Service Enfance/Jeunesse
01 34 97 27 04



Yvelines
Conseil général



Le gouvernement pris en flagrant délit d'injustice

Dans notre tribune de septembre 2009 nous vous alertions sur le « hold-up fiscal » de la taxe carbone qui permettait de transférer les prélèvements obligatoires des entreprises sur les consommateurs. Or, la loi ne peut pas créer des inégalités flagrantes entre les citoyens. Le Conseil constitutionnel n'avait pas d'autre solution que de censurer cette taxe carbone injuste.

Ce projet de loi sur la « taxe carbone », caractérise la nature profonde du sarkozysme : une « rupture d'égalité devant les charges publiques. »

Il était en effet injustifiable que 93 % des émissions d'origine industrielle soient dispensées par cette nouvelle taxe et que, au final, cette « contribution carbone » soit devenue un impôt supplémentaire sur les carburants. Les pauvres de nouveau taxés ; les puissants pollueurs épargnés.

En ce domaine, 2010 promet de nombreux rendez-vous importants. Du dossier des retraites, en passant par celle des lycées ou de la carte judiciaire, et de la réforme des collectivités territoriales etc.

Dans la loi de réforme des collectivités territoriales, la suppression de la taxe professionnelle conduit à la réduction des moyens consacrés au service et à l'emploi publics.

Le gouvernement veut ainsi placer les collectivités devant un dilemme ; soit renoncer à des missions de service public soit recourir massivement à l'imposition des ménages pour équilibrer leurs budgets.

Cette injustice, tant envers notre collectivité qu'envers ses habitants, cet étrangement, nous les dénonçons depuis plusieurs années.

Cette année encore, à Limay, la décision a été prise de ne pas augmenter les impôts locaux (taux identique depuis 4 ans) afin d'éviter de pénaliser encore plus les habitants.

Bonne année 2010 sous le signe de l'action pour un autre monde que celui de l'inégalité.

Le Groupe Communiste

Copenhague et nous

Toute la planète attendait de Copenhague, un message fort et des engagements ambitieux. L'échec de la conférence provoque une immense déception, une perte de confiance des peuples dans leurs représentants. Nicolas Sarkozy, pour attester de ses nouveaux engagements écologistes, s'était engagé à ramener de Copenhague un accord contraignant. C'est avec un accord au rabais qu'il est revenu. Les promesses ont encore une fois eu peu de rapports avec les actes.

Il n'est plus possible de concilier les règles économiques actuelles et les exigences écologiques. La compétition économique sans frein entre les pays amène son lot de destructions sociales et environnementales. C'est avec ce modèle qu'il faut rompre. Mais cela, ce n'est pas le pouvoir actuel qui pourra le reconnaître.

C'est à nous, localement, de poursuivre ces objectifs. Le classement en espace naturel sensible de plus d'un quart de la superficie de la commune, l'extension du Centre technique municipal et la crèche qui vient d'ouvrir sont les derniers témoignages sensibles de l'engagement de la municipalité dans ce sens. Il faudra sans doute faire encore mieux à l'avenir pour accompagner la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous nous sommes aussi engagés à aménager un réseau de liaisons douces et à réduire l'empreinte écologique des équipements municipaux, actuels ou nouveaux (comme la station d'épuration actuellement en construction). Nous accordons une importance particulière à ces engagements que nous nous devons de tenir.

L'effort réalisé par la commune en matière de transports collectifs (lignes de bus), les efforts quotidiens qu'il faut continuer à promouvoir (maîtrise des déchets, de la consommation d'eau et d'énergie) montrent que les combats à mener sont partout.

Nous vous souhaitons une année 2010 pleine de joies, et de bons gestes pour la terre au quotidien!

Le groupe des élus socialistes

Nicole BOCK

Tristan BRAMS

Eric ODOR

Sophie LEROUX,

Mireille SCHEYDER

Marie-jeanne NOVELLA

Patrice SEDAMINOU

Une gestion calamiteuse

Une partie du dernier Conseil municipal a été consacrée au débat sur le prochain budget.

Il s'agit de l'acte le plus important de l'année car il détermine la politique qui sera menée en 2010 sur notre commune.

L'équipe municipale dit souvent qu'elle a une gestion prudente de l'argent public. C'est un mensonge. En fait, notre ville est très mal gérée car si le budget de notre ville était de 100, sachez que moins de 10 € sont réellement consacrés à l'investissement.

Le produit des impôts augmente tous les ans à Limay sans que cet argent soit dépensé dans l'intérêt des Limayens

Un père de famille consacrerait beaucoup plus d'argent à préparer l'avenir de ses enfants, à entretenir sa maison ou sa voiture que ne le fait l'équipe en place qui dépense sans compter le fruit de nos impôts.

Petit à petit, le Maire et ses adjoints se mettent dans une situation où ils vont être dans l'obligation d'augmenter les impôts.

Quand ? C'est la seule question. Cette hausse des impôts est impossible à éviter si la ville ne s'attache pas à réduire ses dépenses. Pour cela il n'y a qu'une seule solution : se demander si chaque euro est dépensé avec efficacité pour le bien collectif des habitants. L'argent public est notre argent. Il doit être dépensé avec efficacité et prudence. Surtout, il doit être dépensé sans être dilapidé mais en pensant sans cesse à l'avenir.

Notre ville prend du retard, il nous suffit de regarder autour de nous pour nous en rendre compte. Peut-être que le maire et son équipe manquent d'idées pour investir utilement. Nous sommes prêts à leur en apporter : réfection du centre ville et du quartier de la gare qui en ont grand besoin, enfouissement des réseaux électriques qui défigurent notre ville, amélioration du cadre vie, élargissement des trottoirs, amélioration de la sécurité routière plus particulièrement au niveau des écoles, développer les énergies renouvelables... Les choses à faire ne manquent pas, encore faut-il avoir envie de porter ces projets utiles.

Pas de hausse des impôts, des investissements utiles, des dépenses contenues, voici la vision que nous défendons pour tous les Limayens lors des prochaines années.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2010.

Fabrice Taurisson

Raphael Cognet

Martine Moreau

Olivier Demeestere

Collégiens, actifs, retraités, quels que soient vos besoins, le réseau Rive Droite et le STRDV vous offre un accès vers les plus grands pôles de la région en toute liberté !



Naissances

• DURJAUD Amine	25/09/2009
• DOS SANTOS Marie	28/09/2009
• DANION Garçon	12/10/2009
• MENIRI Ilyès	15/10/2009
• MOKUBA KANIKI Alexia	20/10/2009
• LEFEBVRE Sohane	21/10/2009
• CHAHIM Lina	28/10/2009
• VARNOUX Lilou	01/11/2009
• GHAZI Cheimaa	02/11/2009
• ROBIN Hugo	02/11/2009
• EME Ilian	03/11/2009
• BERRAHEN Maroua	04/11/2009
• DIOP Ismael	04/11/2009
• ARBIA- ALIA Nesayem	05/11/2009
• BUQUET Louna	06/11/2009
• FERNANDES Lisandro	07/11/2009
• HERVET Lana	08/11/2009
• TRIFFAULT Kloé	08/11/2009
• EL KHILALY Yanis	10/11/2009
• BAINI Chayma	15/11/2009
• AMEZYANÉ Manel	17/11/2009
• ASSELIN Noa	17/11/2009
• CHARLES Louis	18/11/2009
• CHERNIKH Hamza	19/11/2009
• BENABDALLAH Loubna	23/11/2009
• ROUGIER Paloma	24/11/2009
• CHAKIROU Naël	25/11/2009
• AUGUSTINE Stella	26/11/2009
• DIOMBATY Aïda	26/11/2009
• GAUDENS Oumar-Julien	27/11/2009
• AKHRIBACH Salman	02/12/2009
• CADET Kessy	02/12/2009
• MINARD Kylvian	02/12/2009
• CAILLAUD Lilou	04/12/2009

Mariages

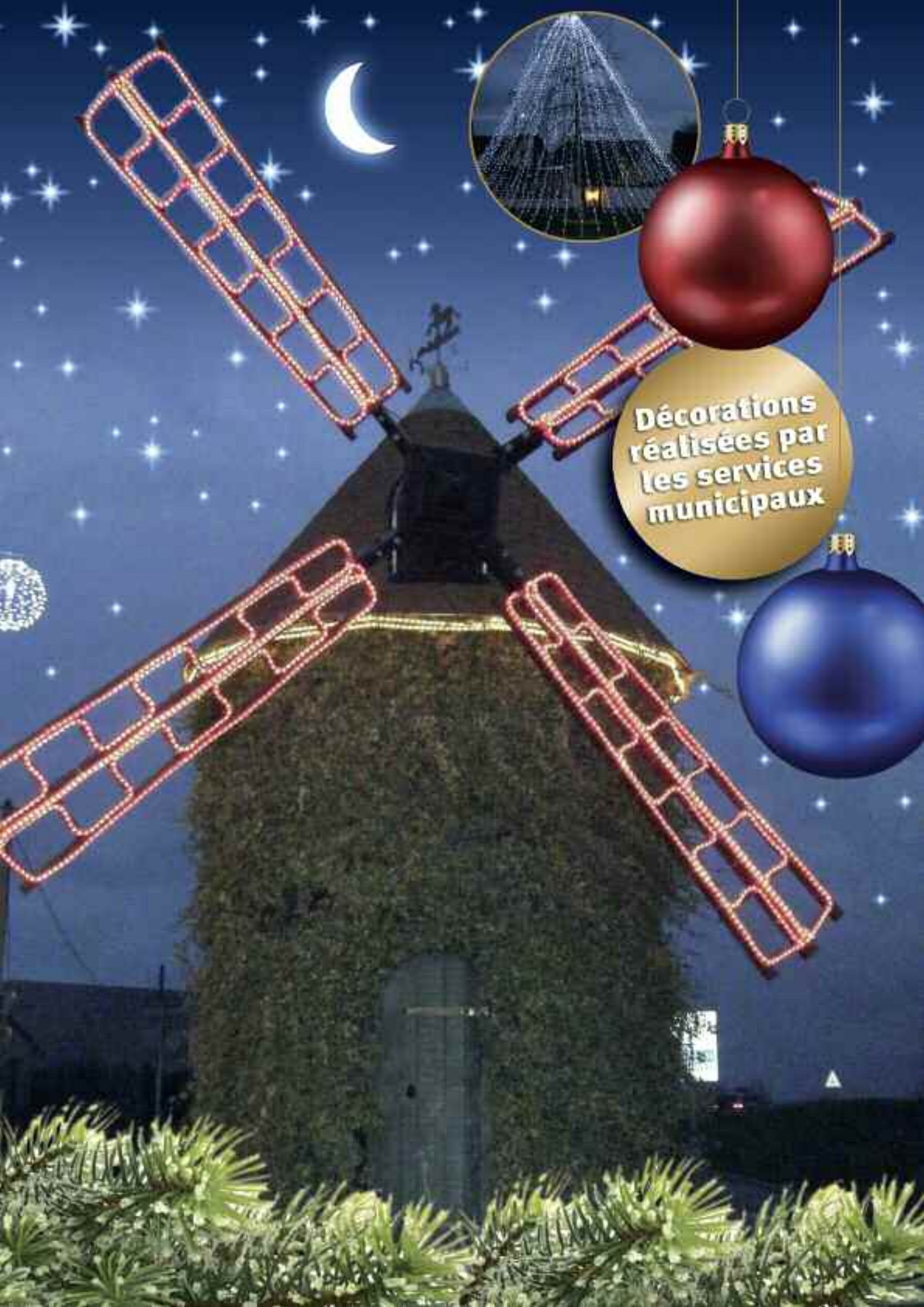
• IBOURK Omar et OUTINARHRITE Mina	07/11/2009
• BOUGHAZ Abdelmajed et BOUJOUR Nezha	07/11/2009
• FUDALI Dominique et AKABLA Sylvie	28/11/2009
• BOUADJAJA Miloud et DJEMA Karima	28/11/2009

Décès

• VAIL divorcée CINTRAT Yvette	11/09/2009
• NOIN Bernard	16/09/2009
• FROMONOT Claude	21/09/2009
• COPHY épouse MEDINA Marie-Angèle	25/09/2009
• DEROSIAUX Edmond	15/10/2009
• DUPUIS Marcel	19/10/2009
• LOUIS Gérard	19/10/2009
• INGLIZ Farid	24/10/2009
• LEBEL épouse CHAMPAGNE Germaine	25/10/2009
• POLLARD Jimmie	01/11/2009
• CHAPRON Maurice	12/11/2009
• BOSSU épouse LACRIQUE Eliane	17/11/2009
• BOURLIER épouse AKEHURST Fernande	17/11/2009
• MICHEL Guy	18/11/2009
• SENECHAL Christian	22/11/2009
• SALLES veuve VADOT Madeleine	30/11/2009
• SCAL veuve HUET Jacqueline	05/12/2009

Limay Informations • Bulletin Municipal Officiel (BMO)
Hôtel de Ville • 5 av. du Président Wilson 75820 Limay
Directeur de la Publication : Jacques Saint-Amaux

Directeur de la Communication & Rédaction : Alain Cornillot • cabinetdumaire@ville-limay.fr
Maquette : La Fourmi & Epsilon (Versailles) • 01 39 24 18 40 • Impression : Imprimerie Riccobono
Photos : Alain Cornillot, Vanessa Maz



**Décorations
réalisées par
les services
municipaux**